



**Le Tableau de Bord des indicateurs prioritaires de suivi et d'évaluation
de la mise en œuvre du SAGE**

Validé par la CLE le 17/12/2015

Edition 2015 réalisée avec les résultats 2014

Table des matières

Préambule	6
Objectifs quantifiés du SAGE.....	10
Enjeu transversal :	
Concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques	17
6 Enjeux d'égale importance	
Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et qualité	21
Protéger les biens et les personnes contre les inondations	27
Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique des cours d'eau.....	28
Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral	29
Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau	32
Réduire les contaminations du littoral et surtout les contaminations microbiologiques.....	36
Enjeu de gouvernance :	
Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant.....	39
Annexe	40

Table des figures

Figure 1 : Les maîtres d'ouvrages et les acteurs du SAGE	6
Figure 2 : la valorisation de l'herbe fauchée	30
Figure 3 : Influence du bocage sur les écoulements et l'érosion	31
Figure 4 : Visite de la parcelle de colza biné (Hénanbihen) le 17 février 2014	33
Figure 5 : Les contaminations microbiologiques : risques et pistes d'actions	36

Table des cartes

Carte 1 : Le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye	7
Carte 2 : Délais d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau	8
Carte 3 : Réseaux de suivi de la qualité des cours d'eau	10
Carte 4 : classement selon l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2012 en vigueur en 2014	14
Carte 5: Les 9 sites de baignades du SAGE suivis par l'ARS	15
Carte 6 : le suivi de la qualité biologique des cours d'eau	16
Carte 7 : La réalisation des inventaires zones humides- cours d'eau.....	18
Carte 8 : Le résultat des inventaires zones humides-cours d'eau	19
Carte 9 : Communautés de communes qui suivent le programme Breizh Bocage.....	20
Carte 10 : l'assainissement collectif : capacité et état de fonctionnement	24
Carte 11 : Part d'ANC non conforme par communauté de communes	25
Carte 12 : Les communes dans la charte d'entretien des espaces communaux.....	32
Carte 13 : Les aires de carénage et de récupération des eaux noires.....	38

Tableau 1 : Evolution du paramètre nitrate depuis 2009	11
Tableau 2 : Evolution du paramètre phosphore depuis 2009	12
Tableau 3 : Evolution des teneurs en pesticides depuis 2009	13
Tableau 4 : Classement des sites de baignades du SAGE depuis 2010	15
Tableau 5 : Nombre d'habitations et/ou activités inondées lors des crues de 1999 à 2014 et celles qui pourraient l'être lors d'une crue centennale pour les communes de Plancoët et de Jugon-les-Lacs.....	27
Tableau 6 : Synthèse de l'état écologique des masses d'eau de surface du SAGE en 2014	40
Tableau 7 : Synthèse des indices de confiance des masses d'eau de surface du SAGE	40
Tableau 8 : Synthèse de l'état des masses d'eau souterraines du SAGE	40
Tableau 9 : Synthèse de l'état écologique des MEFM et MEA du SAGE en 2014	40
Tableau 10 : Ecart à l'objectif 2015 des masses d'eau de surface	40
Tableau 11 : Ecart à l'objectif 2015 des ME souterraines	40
Tableau 12 : Indicateur plan de réduction des pesticides en 2014.....	41
Tableau 13 : Indicateur lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les AAC	41
Tableau 14 : Existence d'un volet pédagogique	41
Tableau 15 : Planification des actions	41
Tableau 16 : Inventaires des zones de têtes de bassin versant	41
Tableau 17 : Restauration de la continuité écologique des cours d'eau.....	41
Tableau 18 : Actions réalisées par la CLE en faveur des zones humides.....	41
Tableau 19 : Nombre de masses d'eau identifiées comme potentiellement contributrices de marées vertes	41
Tableau 20 : Nombre de cours d'eau pour lesquels un objectif spécifique de réduction des flux de nitrates a été défini	41
Tableau 21 : Coordination des contrats territoriaux.....	42

Graphique 1 : Pourcentage de la surface communale en zones humides en 2014	19
Graphique 2 : Types de zones humides inventoriées en 2014.....	19
Graphique 4 : Linéaire de bocage planté entre 2007 et 2014 sur le territoire du SAGE.....	20
Graphique 5 : type d'épuration des STEP en 2013	23
Graphique 6 : milieu de rejet des STEP en 2013	23
Graphique 7 : nombre de STEP créées par décennie depuis 1970	23
Graphique 8 : nature de l'assainissement des communes en 2013.....	24
Graphique 9 : performance du couple réseau/station en 2013.....	24
Graphique 10 : pourcentage de dispositifs d'ANC conforme et non conforme par communauté de communes en 2013	25
Graphique 11 : nombre de contrôles de conception-implantation et de contrôles de bonne exécution des travaux réalisés en 2013	26
Graphique 12 : nombre de contrôles réalisés en 2013 par communauté de communes	26
Graphique 13 : Nombre d'habitations et/ou activités inondées lors des crues de 1999 à 2014 et celles qui pourraient l'être lors d'une crue centennale pour les communes de Plancoët et de Jugon-les-Lacs.....	27
Graphique 14 : linéaire de cours d'eau (en m) par type d'action de restauration sur le bassin versant de l'Arguenon en 2014	28
Graphique 15 : Nombre de restaurations ponctuelles effectuées sur le bassin versant de l'Arguenon en 2014	28
Graphique 16: évolution de la SAU en production biologique entre 2009 et 2013.....	35
Graphique 17 : pourcentage des assolements par rapport à la surface totale en bio en 2013.....	35
Graphique 18 : évolution des installations d'assainissement individuel selon leur état de fonctionnement entre 2019 et 2014	37

- AAC** : Aire d’Alimentation de Captage
- AELB** : Agence de l’Eau Loire-Bretagne
- ANC** : Assainissement Non Collectif
- ARS** : Agence Régionale de Santé
- BV** : Bassin Versant
- CCAH** : Communauté de Communes Arguenon-Hunaudaye
- CC du Mené** : Communauté de Communes du Mené
- CCPM** : Communauté de Communes du Pays de Matignon
- CCPP** : Communauté de Communes de Plancoët-Plélan
- CG 22** : Conseil Général des Côtes d’Armor
- CLE** : Commission Locale de l’Eau
- CQEL** : Cellule Qualité des Eaux Littorales
- CRESEB** : Centre de Ressource et Expertise Scientifique sur l’Eau de Bretagne
- DCE** : Directive Cadre Européenne sur l’eau
- DDTM** : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DRAAF** : Direction Régionale de l’Alimentation, de l’Agriculture et de la Forêt
- DREAL** : Direction Régionale de l’Environnement, de l’Aménagement et du Logement
- ONEMA** : Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques
- PLU** : Plan Local d’Urbanisme
- PPRI** : Plan de Prévention des Risques Inondation
- SAU** : Surface Agricole Utile
- SAGE** : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
- SATESE** : Service d’Assistance Technique aux Exploitants de Stations d’épuration
- SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- SDAGE** : Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
- SMAP** : Syndicat Mixte Arguenon-Penthievre
- SMBVLJ** : Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lac de Jugon
- SPANC** : Services Publics d’Assainissement Non Collectif
- STEP** : Station d’épuration des eaux usées

Le SAGE Arguenon – Baie de la Fresnaye

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Arguenon –Baie de la Fresnaye a été approuvé le 15/04/2014.

Il décline 8 grands enjeux :

Un enjeu transversal :

- concilier les activités humaines et économiques avec les objectifs liés à l'eau et la protection des écosystèmes aquatiques,

6 enjeux d'égale importance :

- Assurer la pérennité de la production d'eau potable en quantité et en qualité,
- Protéger les biens et les personnes contre les inondations,
- Améliorer la qualité biologique, la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau,
- Lutter contre l'eutrophisation des retenues et du littoral,
- Diminuer les quantités de pesticides dans l'eau,
- Réduire les contaminations microbiologiques du littoral,

Un enjeu de gouvernance :

- Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE à l'échelle du bassin versant.

Le SAGE Arguenon –Baie de la Fresnaye est situé, en totalité dans l'Est des Côtes d'Armor entre le territoire du SAGE de la Baie de Saint-Brieuc et celui de Rance-Frémur-Baie de Beausais. D'une superficie de 723 km², il regroupe 45 communes, 7 communautés de communes, soit environ 40 000 habitants. Il intègre deux bassins versants principaux débouchant sur deux baies, celle de l'Arguenon à l'Est et de la Baie de la Fresnaye à l'Ouest.

Du point de vue des activités, le SAGE est un territoire à dominante agricole (élevages, cultures, industries agroalimentaires) et la partie littorale est davantage tournée vers la production conchylicole et le tourisme.

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrages des mesures du SAGE ont été définis pendant son élaboration. Il s'agit notamment des collectivités territoriales, des services de l'Etat, d'associations, d'usagers...



Figure 1 : Les maîtres d'ouvrages et les acteurs du SAGE

Qu'est-ce qu'un tableau de bord ?

Le tableau de bord : définition, origine et objectif

Rendu obligatoire par la circulaire ministérielle N°DE/SDATDCP/BDCP/n°10 du 21 avril 2008, relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux qui stipule que « la CLE doit développer sa mission de suivi et d'évaluation du SAGE à travers un tableau de bord, véritable outil de pilotage du SAGE ». Ce document dont le principal objectif est de présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre du SAGE, permet également de communiquer sur l'évolution de l'état de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages.

Le suivi des actions du SAGE est assuré à partir :

- D'indicateurs pertinents et opérationnels explicités et définis dans le SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye,
- D'indicateurs communs fixés par le SDAGE (comité de bassin Loire-Bretagne) et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

Le tableau de bord doit, être transmis chaque année au comité de bassin Loire-Bretagne avec le rapport annuel d'activité de la CLE dans le cadre des règles générales d'attribution et de versements des aides de l'Agence de l'eau.

Données : années de valeur et actualisation

Les données présentées dans ce tableau de bord ont une période de mise à jour variable. C'est pourquoi l'année de valeur des résultats est systématiquement précisée sur l'en tête des fiches composant ce document.

Les indicateurs prioritaires pour l'année 2014 correspondent aux dispositions à mettre en œuvre en 2014, 2015, dans un délai de deux ans à partir de 2014 et tous les ans.

En quelques chiffres :

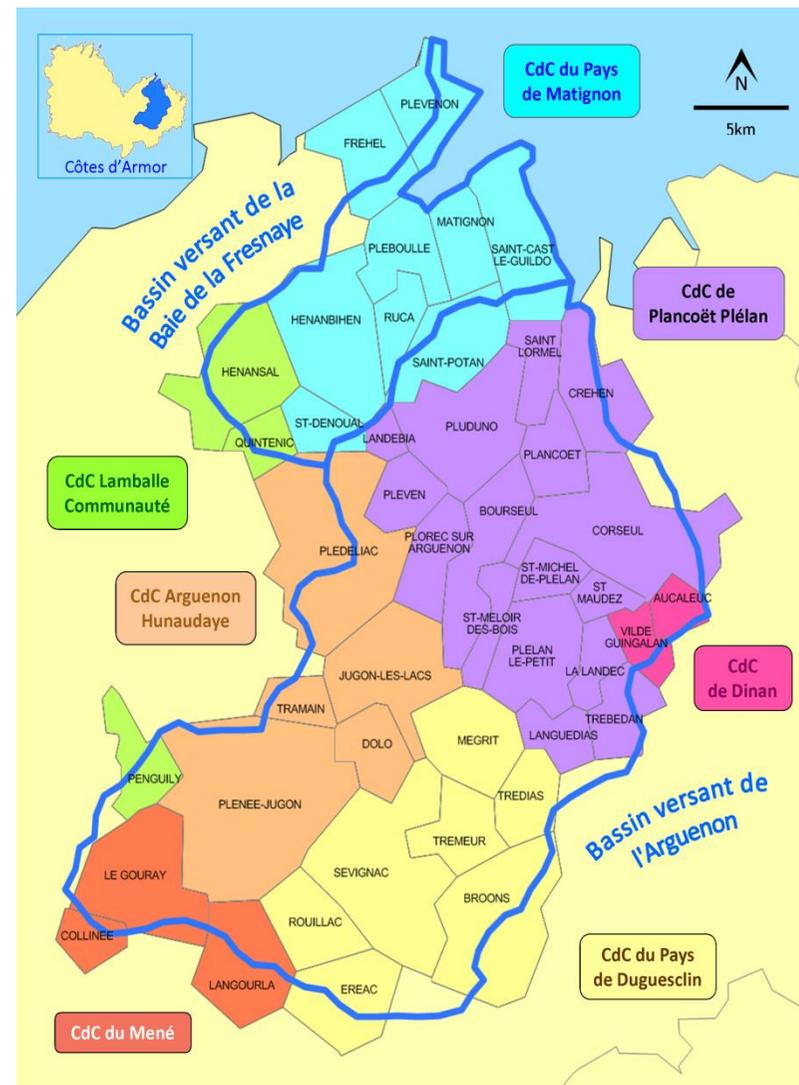
45 communes

7 communautés de communes

1 retenue de production potable sur l'Arguenon

1 contrat territorial de bassin versant de l'Arguenon

1 charte de territoire Algue Verte de la Baie de la Fresnaye 2013-2015



Carte 1 : Le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye

Indicateurs du Comité de Bassin Loire-Bretagne, les objectifs de la Directive Cadre sur l'eau Atteinte du bon état des masses d'eau

La Directive Cadre sur l'eau a pour objectif le bon état écologique des eaux en 2015. Pour parvenir à évaluer ce bon état, la DCE instaure une unité d'évaluation afin de pouvoir comparer des milieux aquatiques semblables (masse d'eau).

Une masse d'eau désigne une partie de cours d'eau, un plan d'eau, un estuaire ou une portion du littoral, un espace d'eau souterraine.

La qualité de l'eau et des milieux aquatiques est exprimée au regard du bon état écologique, qui se décline en 5 classes :

- Très bon état,
- Bon,
- Moyen,
- Médiocre,
- Mauvais.

L'échéance à laquelle ce bon état doit être atteint, est fixée par le SDAGE 2009-2015, elle peut être en 2015, 2021 ou 2027. Chaque année la mesure de l'état doit être faite pour mesurer le chemin restant pour atteindre l'objectif.



Masses d'eau du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye Délais d'atteinte du Bon Etat Ecologique des 13 Masses d'Eau (SDAGE 2009-2015)

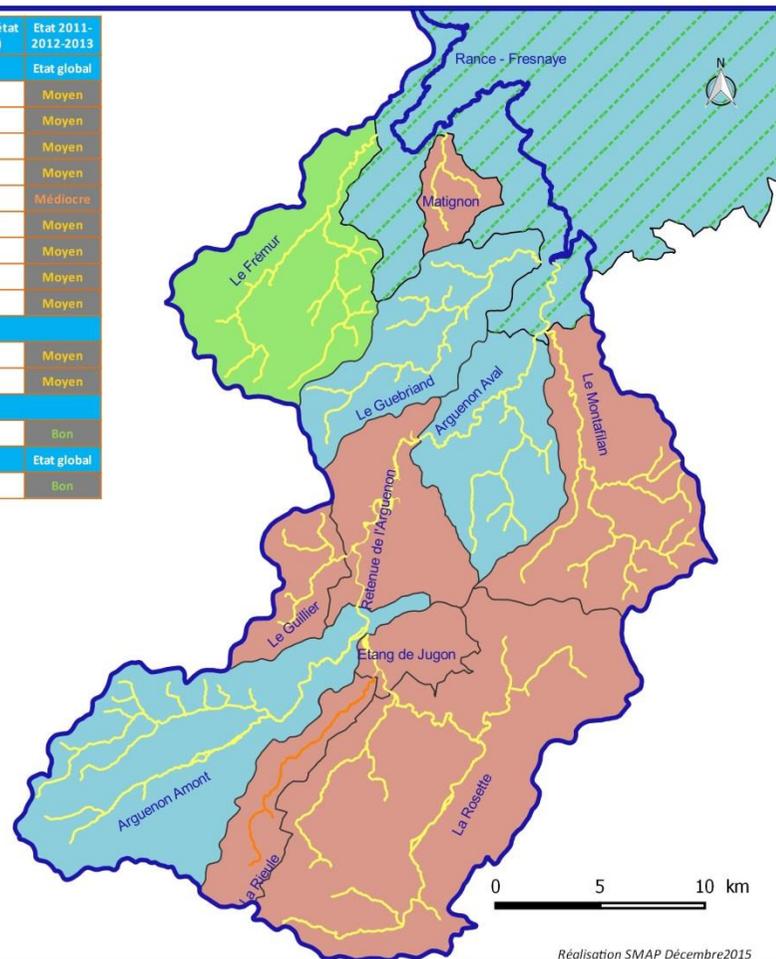
Masses d'eau cours d'eau		Objectif de bon état (SDAGE 2009)	Etat 2011-2012-2013
Code ME	Nom	Etat global	Etat global
FRGR0032a	L'Arguenon et ses affluents depuis la source jusqu'au complexe de la ville-hatte	2015	Moyen
FRGR0035	Le Fremur d'henanbihen et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2027	Moyen
FRGR0033	La Rosette et ses affluents depuis la source jusqu'à l'étang de Jugon	2021	Moyen
FRGR1437	Le Guébriand et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2015	Moyen
FRGR2234	La Rieule et ses affluents depuis la source jusqu'à l'Etang de Jugon	2021	Médiocre
FRGR1444	Le ruisseau de matignon et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2021	Moyen
FRGR1417	L'Etang du Guillier et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de l'Arguenon	2021	Moyen
FRGR0032c	L'Arguenon et ses affluents depuis le complexe de la ville-hatte jusqu'à la mer	2015	Moyen
FRGR0034	Le Montafilan et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	2021	Moyen
Masses d'eau Plan d'eau			
FRGL019	Retenue de l'Arguenon	2021	Moyen
FRGL020	Etang de Jugon	2021	Moyen
Masse d'eau cotières			
FRGC03	Rance Fresnaye	2015	Bon
Masse d'eau souterraine			
FRGD013	Arguenon	2021	Bon

Délais d'atteinte du Bon Etat des Masses d'Eau_2009

- 2027
- 2021
- 2015
- Bassin versant du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye

Etat 2013 des masses d'eau cours d'eau du SAGE

- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Etat 2013 de la masse d'eau cotière du SAGE



Sources : IGN, BD Carto, BD Carthage, AELB

Réalisation SMAP Décembre 2015

Carte 2 : Délais d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau

Indicateurs du Comité de Bassin Loire-Bretagne : mise en œuvre des dispositions du SDAGE

📍 Contexte

Le SAGE doit être compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne, ce qui l'oblige à mettre en œuvre certaines de ses dispositions. Ces indicateurs permettent d'évaluer le niveau de mise en œuvre des dispositions du SDAGE par le SAGE ; ils portent sur les thèmes :

- des pesticides,
- des pollutions diffuses,
- des zones humides,
- des têtes de bassin versant,
- de la continuité écologique,
- des marées vertes,
- des actions de sensibilisation (volet pédagogique).

📍 Objectifs et indicateurs

Le degré de mise en œuvre des dispositions du SDAGE varie selon les thèmes, en effet, si nous regardons les indicateurs relatifs à l'existence d'un volet pédagogique nous remarquons qu'ils sont tous positifs. Le résultat est un peu plus partagé pour les autres indicateurs.

Les résultats détaillés de ces indicateurs sont indiqués en annexe.

Indicateurs du tableau de bord compatible avec le SDAGE	Page du tableau de bord
Plan de réduction de l'usage des pesticides	Page 34/35/36
Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les aires d'alimentation de captage (AAC)	Page 23/35
Restauration de la continuité écologique des cours d'eau	Page 30
Préservation et gestion des zones humides	Page 20/21
Inventaires des zones têtes de bassin versant	Page 20
Volet pédagogique	Page 41
Lutte contre les marées vertes	Page 19

Mise en place d'un observatoire de suivi de la qualité de l'eau

Maîtres d'ouvrages : SMAP, CCPM

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux

Disposition n°50 : Mettre en place un observatoire de l'état des cours d'eau, de la source à la mer et communiquer

Contexte

Le SAGE prévoit la mise en place d'un observatoire de suivi de la qualité des cours d'eau pour suivre de leur état au regard des différents paramètres nitrates, phosphore, pesticides, qualité des eaux conchylicoles et qualité des eaux de baignade.

Pour ces différents paramètres, la CLE a déterminé des objectifs chiffrés et datés.

Chaque paramètre est représenté sous forme de tableau, graphique ou carte avec :

- la masse d'eau concernée,
- l'objectif et le délai d'atteinte,
- le résultat des masses d'eau au regard de l'objectif fixé.

Sur le territoire du SAGE, 24 points de prélèvements sont suivis par :

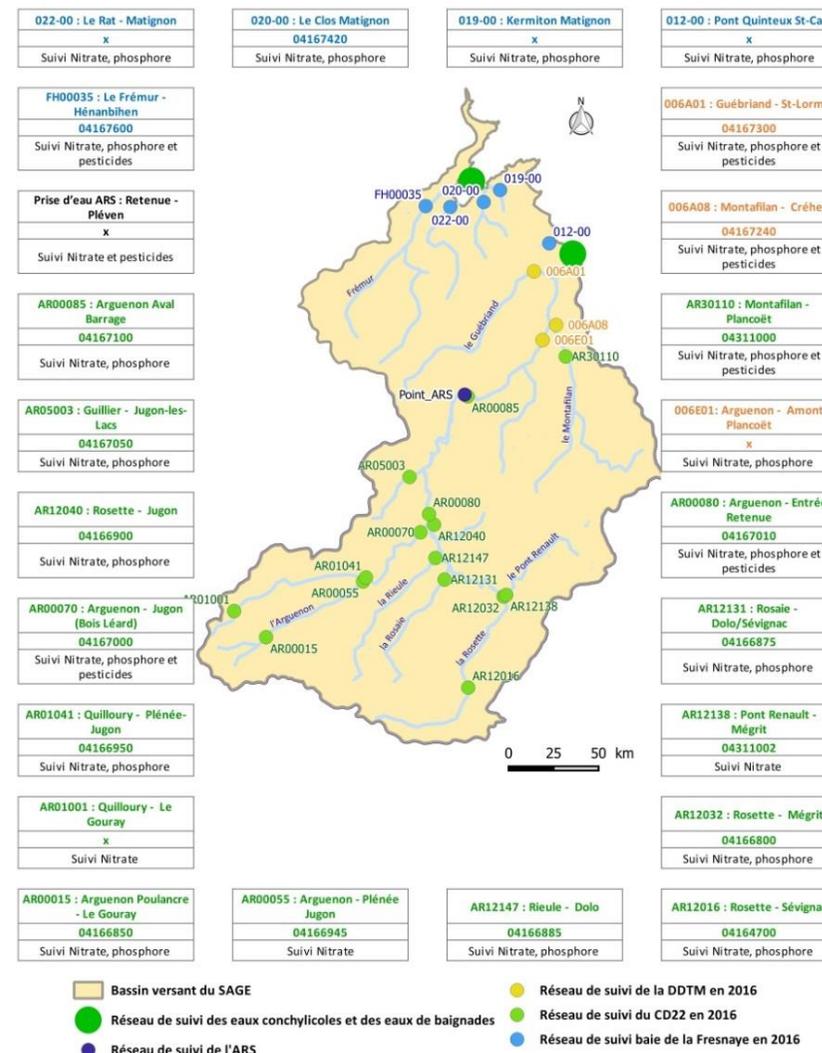
- l'Agence Régionale de la Santé (ARS),
- le Conseil Départemental des Côtes d'Armor (CD 22),
- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) via le réseau CQEL (Cellules Qualité des Eaux Littorales).

Objectifs et indicateurs

L'observatoire de suivi de la qualité des cours d'eau a été mis en place dans le cadre du tableau de bord.

Source : CD 22, DDTM-CQEL, SMAP, OSUR, DREAL, AELB

SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye Réseaux de suivi sur le territoire du SAGE



Sources : IGN, BD Cartho, BD Carthage, AELB, CD 22, DDTM 22

Réalisation SMAP Décembre 2015

Carte 3 : Réseaux de suivi de la qualité des cours d'eau

Concentration en nitrate des masses d'eau et à la prise d'eau de la Ville Hatte

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux
Se réfère à l'ensemble des dispositions du SAGE

Contexte

L'origine des nitrates dans les eaux est essentiellement imputable aux apports d'origine agricole après lessivage des sols. Les concentrations en nitrates ont un impact sur la potabilisation des eaux et l'eutrophisation des baies.

Objectifs et indicateurs

Des objectifs qualité ont été définis pour 9 masses d'eau (cours d'eau), 1 masse d'eau (plan d'eau) et 5 cours d'eau, le Quilloury (rattaché à la masse d'eau Arguenon Amont), la Rosaie (rattaché à la masse d'eau Rosette), le Rat, le Kermiton, le Quinteux (rattachés à aucune masse d'eau) :

- Sur le bassin versant de l'Arguenon : objectif quantile 90 de 50 mg/L avec zéro dépassement de 50 mg/L en 2015 :

En 2014 :

- 5 des 8 masses d'eau respectent l'objectif,
- Le Quilloury et la Rosaie (cours d'eau) ne respectent pas l'objectif.

Masses d'eau et cours d'eau	Point de prélèvements référent	Objectif SAGE 2015 zéro dépassement	Concentration maximale détectée					
			2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bassin Versant de l'Arguenon								
L'Arguenon Amont (FRGR0032a)	AR00070	50 mg/l	62	60	48	47	57	52
La Rosette depuis Broons jusqu'à l'Arguenon (FRGR0033)	AR12032	50 mg/l	41	49	40	32	41	39
L'étang du Guillier et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de l'Arguenon (FRGR1417)	AR05003	50 mg/l	58	57	48	62	56	60
La Rieule et ses affluents depuis la source jusqu'à l'étang de Jugon (FRGR2234)	AR12147	50 mg/l	48	55	40	33	48	42
L'Arguenon Aval (FRGR0032c)	006E01	50 mg/l	55	51	45	35	49	54
Le Montafilan depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Arguenon (FRGR0034)	006A08	50 mg/l	50	51	42	43	52	54
Le Guébriand et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer (FRGR1437)	006A01 / GB0005	50 mg/l	38	43	32	37	36	37
Retenue de la Ville Hatte (FRGL019)	Prise d'eau ARS	50 mg/l	56	53	45	42	49	42
Le Quilloury (Cours d'eau BV Arguenon)	AR01041	50 mg/l	72	69	56	58	64	61
La Rosaie (Cours d'eau BV Arguenon)	AR12131	50 mg/l	68	67	60	45	60	60

Source : CG 22, DDTM-CQEL, SMAP

- Sur le bassin versant de la Baie de la Fresnaye : objectifs spécifiques du plan algues vertes :
 - 1 des 2 masses d'eau respecte l'objectif
 - 1 des 3 cours d'eau respecte l'objectif

Masses d'eau et cours d'eau	Point de prélèvements référent	Objectif PAV SAGE Quantile 90	Quantile 90					
			2009	2010	2011	2012	2013	2014
Le Frémur depuis Hénanbihen jusqu'à l'estuaire (FRGR0035)	FH00035	2015 : 54mg/l 2021 : 50mg/l	61,5	58,8	49,9	49,7	55,9	50
Le ruisseau de Matignon et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire (FRGR1444)	020-00	2021 : 40 mg/L	54,7	55,8	50,8	45	51,9	47
Le Rat (Cours d'eau BV Fresnaye)	022-00	2021 : 34 mg/l	39	39	30	28,7	45,5	33
Le Kermiton (Cours d'eau BV Fresnaye)	019-00	2021 : 40 mg/l	45	51,8	38	37	44,9	45,8
Le Quinteux (Cours d'eau BV Fresnaye)	012-00	2021 : 27 mg/l	34,9	33	31,9	24	32	28,8

- Sur l'Arguenon Aval : un objectif littoral complémentaire : Quantile 90 de 40 mg/L pour 2021 :
 - 3 des 4 masses d'eau respectent cet objectif

Masses d'eau	Objectif SAGE 2021 quantile 90	Quantile 90					
		2009	2010	2011	2012	2013	2014
L'Arguenon depuis le complexe de la Ville Hatte jusqu'à l'estuaire Masse d'eau littorale (FRGR0032c)	40 mg/l	55	46	44	28	45	50
Le Montafilan depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Arguenon Masse d'eau littorale (FRGR0034)	40 mg/l	45	46	41	42	45	50
Le Guébriand et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer masse d'eau littorale (FRGR1437)	40 mg/l	34	37	32	34	36	32
La retenue de la Ville hatte (FRGL019) Prise d'eau de la Ville Hatte	40 mg/l	52	48	40	28	45	39

Tableau 1 : Evolution du paramètre nitrate depuis 2009

- Respect de l'objectif
- Non respect de l'objectif

En quelques chiffres

- ✓ 60 % des masses d'eau répondent aux objectifs nitrate du SAGE.
- ✓ 20 % des cours d'eau répondent aux objectifs nitrate du SAGE.

Concentration en phosphore des masses d'eau

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux
Se réfère à l'ensemble des dispositions du SAGE

@ Contexte

Le phosphore présent dans les cours d'eau et les retenues provient essentiellement de l'érosion des sols. Cependant, les concentrations en phosphore ont une origine partagée. Pour la retenue de la Ville Hatte et l'étang de Jugon, qui relèvent de la disposition 3B-1 du SDAGE, des objectifs quantifiés ont été établis pour le phosphore sur les cours d'eau contributeurs amont.

@ Objectifs et indicateurs

L'objectif exprimé en Quantile 90 est de 0,2 mg de P_{total}/L pour 9 masses d'eau (cours d'eau) et 2 cours d'eau le Quilloury et la Rosaie.

- Sur le bassin versant de la Baie de la Fresnaye :
 → Aucune des 2 masses d'eau ne respecte l'objectif.

BV de la Fresnaye								
Masses d'eau et cours d'eau	Point de prélèvements référent	Objectif SAGE Quantile 90	Quantile 90 Ptotal					
			2009	2010	2011	2012	2013	2014
Le Frémur depuis Hénanbihen jusqu'à l'estuaire (FRGR0035)	FH00035	2021 : 0,2 mg/l	0,29	0,27	0,35	0,37	0,26	0,32
Le ruisseau de Matignon et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire (FRGR1444)	020-00	2021 : 0,2 mg/l	0,55	0,82	0,82	0,91	-	0,75
Le Rat (Cours d'eau BV Fresnaye)	022-00	Pas d'objectif SAGE	0,15	0,20	0,25	0,33	0,21	0,17
Le Kermiton (Cours d'eau BV Fresnaye)	019-00		0,10	0,09	0,11	0,07	0,08	0,06
Le Quinteux (Cours d'eau BV Fresnaye)	012-00		0,08	0,11	0,08	0,10	-	-

- Sur le bassin versant de l'Arguenon :
 → 6 des 7 masses d'eau respectent l'objectif,
 → Le Quilloury et la Rosaie (cours d'eau) respectent l'objectif.

Masses d'eau et cours d'eau	Point de prélèvements référent	Objectif SAGE Quantile 90	Quantile 90 Ptotal					
			2009	2010	2011	2012	2013	2014
BV Arguenon								
L'Arguenon Amont (FRGR0032a)	AR00070	2015 : 0,2 mg/l	0,18	0,13	0,20	0,14	0,13	0,15
La Rosette depuis Broons jusqu'à l'Arguenon (FRGR0033)	AR12032	2015 : 0,2 mg/l	0,19	0,17	0,13	0,19	0,10	0,25
L'étang du Guillier et ses affluents depuis la source jusqu'à la retenue de l'Arguenon (FRGR1417)	AR05003	2015 : 0,2 mg/l	0,15	0,12	0,16	0,23	0,16	0,13
La Rieule et ses affluents depuis la source jusqu'à l'étang de Jugon (FRGR2234)	AR12147	2015 : 0,2 mg/l	-	-	0,16	0,20	0,07	0,36
L'Arguenon Aval (FRGR0032c)	006E01	2015 : 0,2 mg/l	0,05	0,05	0,09	0,06	0,04	0,06
Le Montafilan depuis la source jusqu'à sa confluence avec l'Arguenon (FRGR0034)	006A08	2021 : 0,2 mg/l	0,18	0,14	0,15	0,17	0,16	0,15
Le Guébriand et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer (FRGR1437)	006A01/GB0005	2015 : 0,2 mg/l	0,29	0,31	0,40	0,41	0,30	0,31
Le Quilloury (Cours d'eau BV Arguenon)	AR01041	2015 : 0,2 mg/l	0,15	0,10	0,11	0,20	0,08	0,10
la Rosaie (Cours d'eau BV Arguenon)	AR12131	2015 : 0,2 mg/l	-	-	0,10	0,18	0,09	0,17

Tableau 2 : Evolution du paramètre phosphore depuis 2009

- Respect de l'objectif
- Non respect de l'objectif
- Pas de données

En quelques chiffres

- ✓ 44 % des masses d'eau répondent aux objectifs phosphore du SAGE
- ✓ 100 % des cours d'eau répondent aux objectifs phosphore du SAGE

Source : CG 22, DDTM-CQEL, SMAP

Concentration en pesticides des masses d'eau et à la prise d'eau de la Ville Hatte

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux

Se réfère à l'ensemble des dispositions du SAGE

Contexte

Les pesticides ou produits phytosanitaires sont des substances chimiques utilisées principalement pour lutter contre les maladies des cultures ou pour désherber. La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entrainement par ruissellement ou par infiltration. Ces micropolluants sont des composés organiques dont les effets sont toxiques à très faible dose.



Objectifs et indicateurs

Il y a 5 points de mesures sur le territoire du SAGE :

- 1 point de mesure à la prise d'eau de Pléven,
- 4 points de mesure sur le reste des bassins versants.

En 2014, l'ensemble des résultats du BV de l'Arguenon et du BV de la Baie de la Fresnaye correspondent à des mesures calendaires et non par temps de pluies. Par conséquent, le respect des objectifs du SAGE peut être évalué pour une station sur 4. Les résultats calendaires sont quand même présentés à titre indicatif.

En quelques chiffres

- ✓ Objectifs atteints pour la prise d'eau et l'Arguenon à Bois Léard
- ✓ A partir de 2015, les prélèvements seront réalisés par temps de pluie sur Montafilan, Guébriand pour être en cohérence avec les objectifs du SAGE

Source : CG 22, DDTM-CQEL, SMAP

Les objectifs quantifiés du SAGE sont :

→ Maximum des concentrations cumulées de pesticides = 1 µg/L pour la prise d'eau de Pléven (mesure calendaire),

Point de suivi	Type de suivi	Délai d'atteinte de l'objectif	Maximum des concentrations cumulées de pesticides					
			2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prise d'eau de la Ville Hatte								
Prise d'eau de la Ville Hatte (prise d'eau ARS)	Calendaire	2015	0,46	1,38	0,37	0,36	0,25	0,35
Point de suivi	Type de suivi	Délai d'atteinte de l'objectif	Maximum de concentration pour une seule molécule					
			2009	2010	2011	2012	2013	2014
Prise d'eau de la Ville Hatte (prise d'eau ARS)	Calendaire	2015	0,15	1,2	0,32	0,4	0,1	0,1

→ Maximum des concentrations cumulées de pesticides = 2 µg/L pour les 4 stations (prélèvements par temps de pluie).

Point de suivi	Type de suivi	Délai d'atteinte de l'objectif	Maximum des concentrations cumulées de pesticides					
			2009	2010	2011	2012	2013	2014
BV Arguenon								
Arguenon à Bois Léard (AR00070)	Temps de pluie	2015	5,47	1,1	3,1	0,6	2,13	0,73
Montafilan à Créhen (AR30110)	Calendaire	2015	2,11	0,71	1,76	2,44	0,98	0,97
Guébriand à St-Cast 006A01)	Calendaire	2015	3,6	-	2,04	4,84	0,96	2,83
BV de la Fresnaye								
Frémur à Montbran (FH00035)	Calendaire	2015	3,48	1,02	1,44	3,82	2,22	4,65

→ Maximum de concentration d'une seule molécule = 1 µg/L pour les 4 stations (prélèvements par temps de pluie).

Point de suivi	Type de suivi	Délai d'atteinte de l'objectif	Maximum de concentration pour une seule molécule					
			2009	2010	2011	2012	2013	2014
BV Arguenon								
Arguenon à Bois Léard (AR00070)	Temps de pluie	2015	3	0,69	0,82	0,48	1,29	0,57
Montafilan à Créhen (AR30110)	Calendaire	2015	0,87	0,44	1,71	0,76	0,48	0,43
Guébriand à St-Cast (006A01)	Calendaire	2015	0,68	-	1,85	1,83	0,55	0,89
BV de la Fresnaye								
Frémur à Montbran (FH00035)	Calendaire	2015	0,65	0,48	1,13	2,15	0,68	1,11

Tableau 3 : Evolution des teneurs en pesticides depuis 2009

- Respect de l'objectif
- Non respect de l'objectif
- Mesures calendaires

Qualité microbiologique des eaux conchylicoles

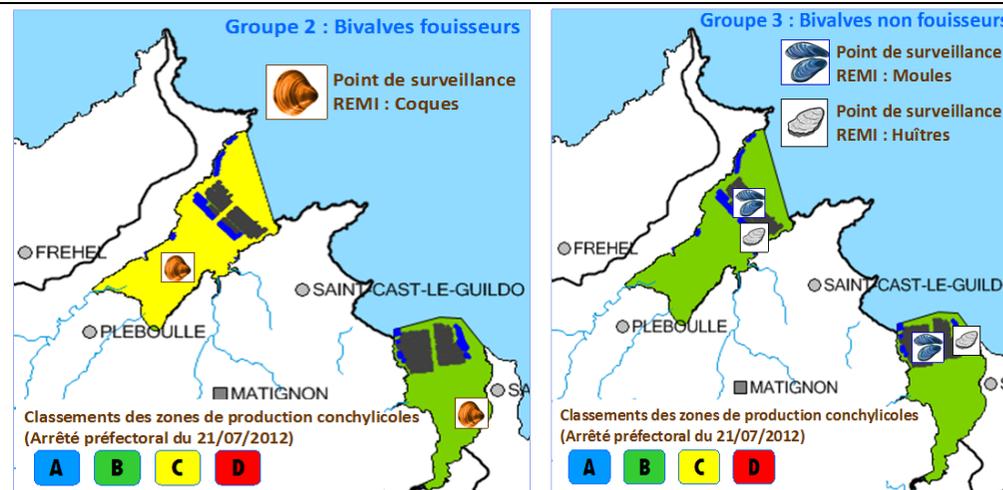
Thème : Objectif de bon état écologique des eaux
Se réfère à l'ensemble des dispositions du SAGE

Contexte

L'activité conchylicole est directement tributaire de la qualité des eaux et plus particulièrement des paramètres microbiologiques. Le contrôle microbiologique de l'eau repose sur la recherche de bactéries indicatrices de contamination fécale (coliformes, escherichia coli) qui n'ont pas un caractère pathogène par elle-même, mais dont la présence indique l'existence d'une contamination fécale et donc d'un risque de contamination.

Objectifs et indicateurs

	Objectif du SAGE pour 2021
 Huitres et moules (bivalves non fousseurs)	Classement en B + avec zéro dépassement de la valeur de 4 600 E.coli/100g de chair et de liquide intervalvaire
 Coques et palourdes (bivalves fousseurs)	Classe B avec 90 % des valeurs inférieures à 4 600 E.coli/100g de chair et de liquide intervalvaire



Carte 4 : classement selon l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2012 en vigueur en 2014

	Baie de la Fresnaye	Baie de l'Arguenon
 Huitres et moules (bivalves non fousseurs)	« B »	« B »
 Coques et palourdes (bivalves fousseurs)	« C »	« B »

Les classements sont définis à partir des résultats des 3 dernières années :

Critère	Classement A	Classement B	Classement C
Qualité microbiologique (nombre / 100g de chair et de liquide intervalvaire de coquillages (CLI))	100 % des résultats < 230 E.coli	90 % des résultats ≤ 4 600 et 100 % ≤ 46 000 E.coli	100 % ≤ 46 000 E.coli
Commercialisation (pour les zones d'élevage et de pêche à pied professionnelle)	Directe	Après passage en bassin de purification	Après traitement thermique approprié
Pêche de loisir (pour une consommation familiale ; commercialisation interdite)	autorisée	Possible mais les usagers sont invités à prendre quelques précautions avant la consommation des coquillages (cuisson recommandée)	Interdite

En quelques chiffres

- ✓ Pour les huîtres et les moules les 2 baies classées en B,
- ✓ Pour les palourdes et les coques, la baie de l'Arguenon classée en B et la Baie de la Fresnaye en C.

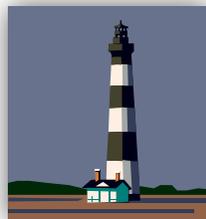
Source : Arrêté préfectoral du 21 Juillet 2012 en vigueur en 2014

Qualité microbiologique des eaux de baignade en mer

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux
Se réfère à l'ensemble des dispositions du SAGE

Contexte

L'activité de baignade est dépendante de la qualité des eaux et plus particulièrement des paramètres microbiologiques. Le contrôle microbiologique de l'eau repose sur la recherche de bactéries indicatrices de contamination fécale (coliformes, Escherichia coli). Ces bactéries n'ont pas un caractère pathogène, mais elles indiquent un risque de contaminations.



Le suivi régulier de la qualité des eaux de baignade permet de connaître les impacts de divers rejets éventuels situés en amont et notamment d'apprécier les éventuels dysfonctionnements (liés à l'assainissement d'eaux usées, aux rejets d'eaux pluviales souillées et aux déjections animales) qui influenceraient la qualité des sites de baignades.

Le contrôle sanitaire des eaux de baignade est mis en œuvre par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Objectifs et indicateurs

Toutes les eaux de baignade doivent être classées au minimum en bonne qualité d'ici 2021.

Sur le périmètre du SAGE, on trouve 9 sites de baignades respectant l'objectif du SAGE.

En savoir plus ? <http://baignades.sante.gouv.fr/>

En quelques chiffres

- ✓ Toutes les plages respectent l'objectif du SAGE
- ✓ En 2014, 3 nouvelles plages en « excellente qualité »

Source : <http://baignades.sante.gouv.fr/>, ARS

Eaux de baignades	Objectif SAGE 2021	2010	2011	2012	2013	2014
Plage de Saint-Cast le Guildo						
La Mare	Minimum de bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	Excellente qualité
La Pissotte	Minimum de bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité	Excellente qualité	Excellente qualité
La Grande Plage	Minimum de bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité moyenne	Qualité moyenne	Bonne qualité	Excellente qualité
Pen Guen	Minimum de bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité moyenne	Bonne qualité	Bonne qualité
Les Quatre Vaux	Minimum de bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Bonne qualité	Bonne qualité	Bonne qualité
La Fosse	Minimum de bonne qualité	Bonne qualité	Qualité moyenne	Qualité moyenne	Bonne qualité	Excellente qualité
La Fresnaye	Minimum de bonne qualité	Momentanément polluée	Qualité moyenne	Qualité moyenne	Bonne qualité	Excellente qualité
Plage de Saint-Jacut de la Mer						
Ruet	Minimum de bonne qualité	Qualité moyenne	Bonne qualité	Qualité moyenne	Excellente qualité	Excellente qualité

Tableau 4 : Classement des sites de baignades du SAGE depuis 2010

Classement 2010-2012 Directive 8/12/1975

	Bonne qualité
	Qualité moyenne
	Momentanément polluée
	Mauvaise qualité

Classement à partir de 2013 Directive 2006/7/CE

	Excellente qualité
	Bonne qualité
	Qualité satisfaisante
	Qualité insuffisante



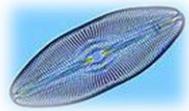
Carte 5: Les 9 sites de baignades du SAGE suivis par l'ARS

Indice Biologique Global Normalisé (IBGN)
Indice Biologique Diatomée (IBD)
Indice Rivière (IPR)

Thème : Objectif de bon état écologique des eaux
Se réfère à l'ensemble des dispositions du SAGE

Contexte

Ces trois indicateurs sont utilisés pour évaluer la qualité du milieu et son évolution en complément des paramètres physico-chimiques (nitrates, phosphore, pesticides...), ils permettent d'évaluer les effets de changement d'environnement sur les communautés. De plus, ils répondent à l'orientation fondamentale de la DCE, basée sur le bon état écologique des cours d'eau, dont la principale composante est la qualité biologique des masses d'eau.



Objectifs et indicateurs

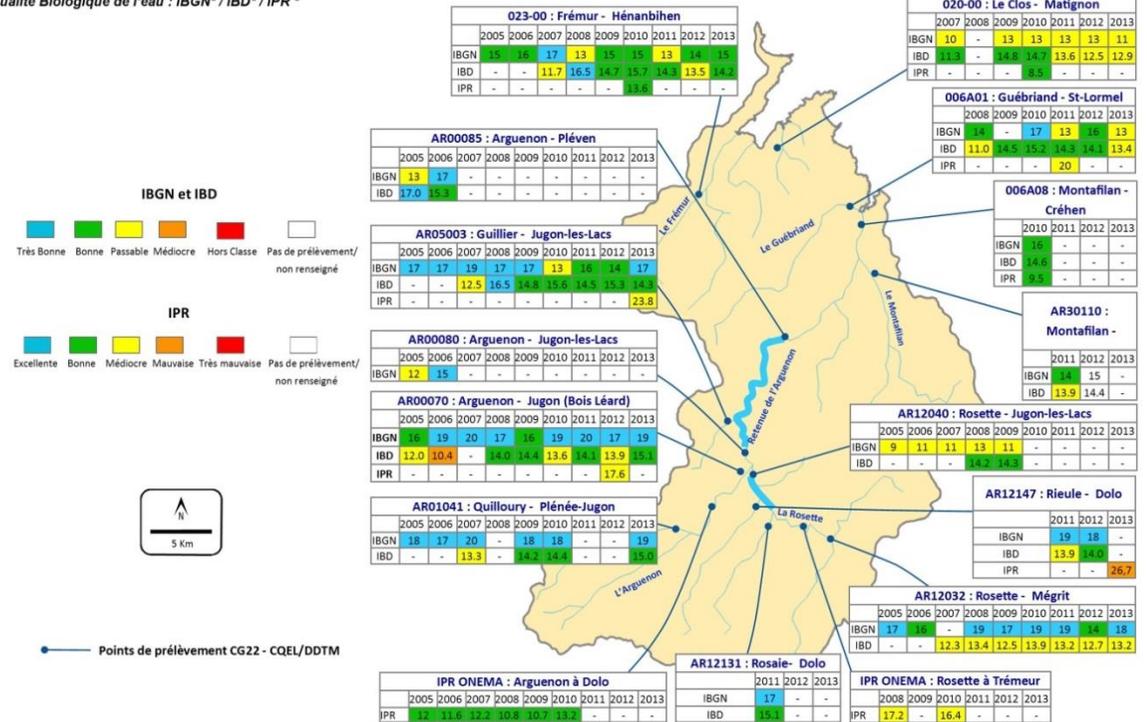
L'objectif de ces 3 indices est d'atteindre le bon état écologique des eaux.

- Points de prélèvements sur le bassin versant permettent de suivre 1 au moins des 3 indices (IBD, IBGN, IPR).

- Les résultats sont assez hétérogènes sur la période 2005-2013
- En 2013, la majorité des indices mesurés sont de bonne qualité
- Le Clos, le Guébriand et la Rosaie ont cependant des résultats mauvais à médiocres. Une attention particulière devra être portée sur ces 3 points.

Source : CG 22, AELB (OSUR), ONEMA, SMAP

SAGE ARGUENON - BAIE DE LA FRESNAYE
 Qualité Biologique de l'eau : IBGN* / IBD* / IPR *



Source : CG 22, DDTM-CQEL, SMAP

Carte 6 : le suivi de la qualité biologique des cours d'eau

Réalisation : SMAP 2015

En quelques chiffres
 ✓ 56 % des indices mesurés en 2013 indiquent une bonne ou excellente qualité des masses d'eau.

Mise en œuvre du programme d'action pour limiter la prolifération des algues vertes dans la baie de la Fresnaye

Maîtres d'ouvrages : Communauté de communes de Pays de Matignon (CCPM)

Quantité d'algues vertes dans la Baie de la Fresnaye

Thème : Eutrophisation

Disposition n°1 : Mettre en œuvre un programme d'actions pour limiter la prolifération des algues vertes dans la Baie de la Fresnaye

Contexte

L'Etat a mis en place un plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes, présenté le 5 février 2010 en Préfecture de Région à Rennes. Ce plan comprend un volet préventif pour réduire les fuites d'azote. Il concerne les bassins versants de huit baies identifiées dans le SDAGE 2010-2015 du bassin Loire-Bretagne, dont le bassin versant de la Baie de la Fresnaye.

Porté par la Communauté de Communes du Pays de Matignon (CCPM), un projet territorial ambitieux, co-construit avec les acteurs locaux, les partenaires techniques et financiers et les services de l'Etat, a abouti à l'élaboration de la Charte de territoire 2013-2015.

Objectifs et indicateurs

La situation de la baie de la Fresnaye est particulière. Ce site, jusqu'en 2005 était au 3^{ème} rang des sites bretons en surface d'échouage d'ulves (derrière les baies de Saint-Brieuc et de Saint Michel en Grève). La situation de la baie de la Fresnaye s'est modifiée notablement, puisqu'il n'y a plus de ramassage d'algues vertes depuis 2006 et d'échouage massif depuis 2009. Cependant, la baie reste dans un état d'eutrophisation avec des flux d'azote restant encore trop importants.



En quelques chiffres

✓ Aucune Algues vertes dans la Baie de la Fresnaye depuis 2009

Source : CCPM (Charte de territoire Algues Vertes 2013-2015)

Actions de la Charte de territoire 2013-2015 de la Baie de la Fresnaye

La présente charte traduit contractuellement les objectifs stratégiques et les différents axes opérationnels, déclinés au sein de ce projet pour l'atteinte d'un objectif de résultat de réduction significative des fuites d'azote en baie de la Fresnaye. Les 3 grands enjeux de la Charte sont :

- Réduire la pression azotée par une meilleure répartition de l'azote organique en substitution de l'azote minéral,
- Mettre en place des successions culturales à basses fuites d'azote,
- Reconquérir les espaces sensibles aux fuites de nitrates.



Ces enjeux se répartissent selon deux objectifs :

- L'objectif de résultat sur la qualité de l'eau, avec une réduction des concentrations en nitrates dans les cours d'eau. L'échéance de bon état écologique des masses d'eau côtière sont fixées à 2017 pour le Frémur et 2021 pour le Clos. Dans le cadre du projet de territoire, un objectif est fixé à l'horizon 2015.

	Q90 (2007/2008) [NO3], mg/l	Q90 à atteindre en 2015 [NO3], mg/l
Fremur	71	54
Rat	45	34
Clos	52	40
Kermiton	53	40
Pont Quinteux	34	27

- Des objectifs d'engagement des acteurs du territoire. Il est ainsi attendu une participation forte de l'ensemble des acteurs du territoire : collectivités territoriales, agriculteurs, chambres consulaires, coopératives agricoles et entreprises agroalimentaires....

Nombre de communes ayant réalisé leurs inventaires zones humides Cours d'eau

Maîtres d'ouvrages : Communes,
Communauté de communes

Thème : Zones humides – Cours d'eau

Disposition n°5 : Inventorier les zones humides

Disposition n°13 : Inventorier les cours d'eau

Action n°1 : réaliser la cartographie des zones de tête de bassin

Contexte

Les communes et/ou les groupements de communes réalisent un inventaire des zones humides et des cours d'eau, selon une méthode participative qui associe tous les acteurs et partenaires concernés. Cet inventaire est élaboré sous la coordination de la CLE conformément aux prescriptions du SDAGE. Ces inventaires ont pour objectif de protéger les zones humides et les cours d'eau. Ils permettent également d'en améliorer la connaissance dans le but d'empêcher toute nouvelle dégradation. A partir des inventaires, une cartographie des zones de tête de bassin est à réaliser.

Objectifs et indicateurs

Tous les inventaires suivis par le SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye ont été validés par les conseils municipaux et la CLE en 2014.

	2012	2013	2014
Nombre d'inventaire validés suivi par le SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye	9	21	34

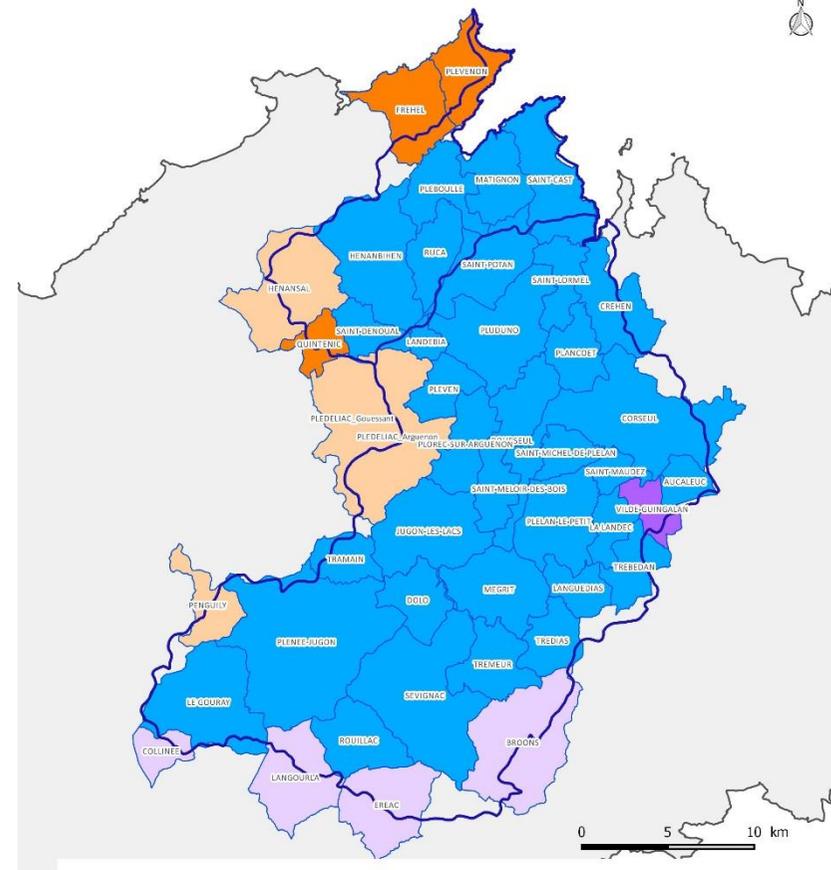
11 communes du SAGE, ont leurs inventaires suivis par les SAGE voisins (Baie de Saint-Brieuc et Rance-Frémur-Baie de Beausais).

En quelques chiffres (sur les 45 communes)

- ✓ 34 inventaires suivis et validés par la CLE du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye
- ✓ 3 sur 6 inventaires validés par la CLE du SAGE Baie de Saint-Brieuc
- ✓ 1 sur 5 inventaires validés par la CLE du SAGE Rance Frémur-Baie de Beausais

Source : SAGE BSB, SAGE RFBB, SMAP, Communauté de communes

SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye
Etat d'avancement des inventaires zones humides et cours d'eau
sur le territoire du SAGE en 2014



Inventaires suivis par le SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye
 ■ 34 Inventaires validés par les conseils municipaux et la CLE
 ■ 3 Inventaires en cours

Inventaires suivis par le SAGE Baie de Saint-Brieuc
 ■ 4 Inventaires en cours

Inventaires suivis par le SAGE Rance Frémur Baie de Beausais
 ■ 1 Inventaire validé par les conseils municipaux et la CLE

■ Bassin versant du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye

Sources : SMAP, IGN, BD Carthage, SAGE BSB, SAGE, RFBB

Réalisation SMAP Décembre 2015

Carte 7 : La réalisation des inventaires zones humides- cours d'eau

Superficie de zones humides Linéaire de cours d'eau inventoriés

Maîtres d'ouvrages : Communes,
Communauté de communes

Thème : Zones humides

Disposition n°5 : Inventorier les zones humides

Disposition n°13 : Inventorier les cours d'eau

Contexte

La superficie des zones humides et le linéaire de cours d'eau du périmètre du SAGE ont été calculés à partir des inventaires zones humides – cours d'eau réalisés.

Objectifs et indicateurs

Les zones humides recensées représentent 55 km² du territoire du SAGE sur 720 km². La superficie des zones humides varie de façon importante selon les communes, par exemple à Trédias les zones humides représentent environ 4 % de la commune contre 23 % pour Trébédan. La zone où est observée la plus forte densité de zones humides se situe entre La Landec, Plélan le Petit, Languédias et Trébédan.

Plusieurs types de zones humides sont représentés sur le territoire :

- 41 % boisement,
- 24 % prairies naturelles,
- 14 % landes humides,
- 21 % peupleraies, prairies artificielles ou cultures.

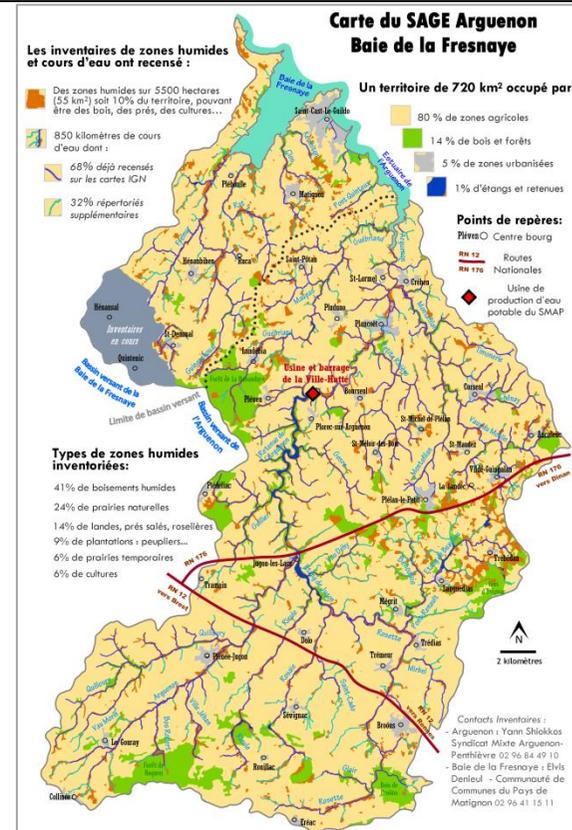
Par ailleurs, le SAGE compte environ 800 km de cours d'eau. 68 % étaient déjà portés sur les cartes IGN et 32 % supplémentaires ont été recensés à partir des inventaires zones humides-cours d'eau.



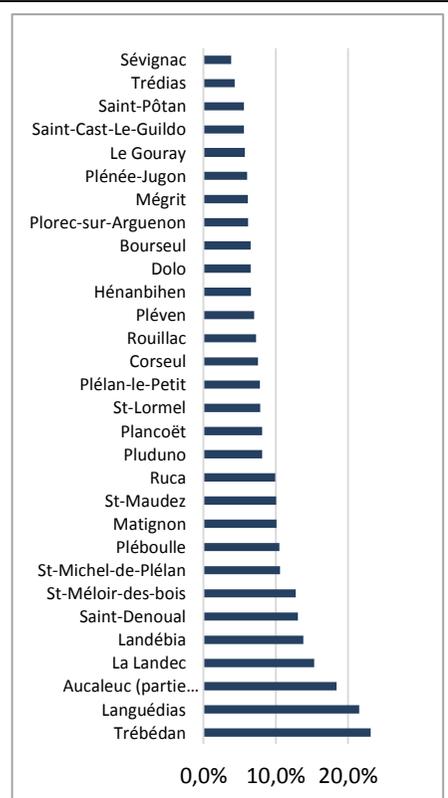
En quelques chiffres

- ✓ 8 % du territoire sont des zones humides
- ✓ 800 km de cours d'eau sur l'ensemble du SAGE

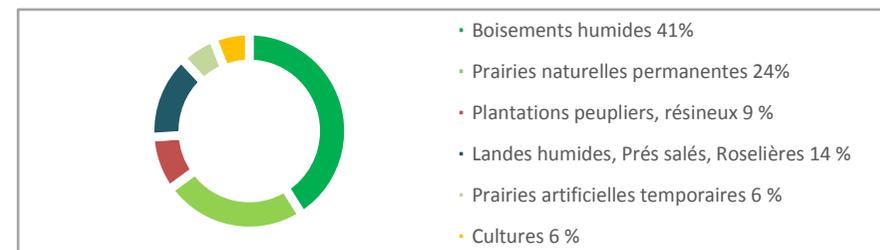
Source : SMAP, Communauté de communes



Carte 8 : Le résultat des inventaires zones humides-cours d'eau



Graphique 1 : Pourcentage de la surface communale en zones humides en 2014



Graphique 2 : Types de zones humides inventoriées en 2014

Longueur de bocage restauré ou planté

Maîtres d'ouvrages : Communes, Communauté de communes, SMBVLJ

Thème : Bocage

Disposition n°4 : Restaurer le bocage

Contexte

Les communes ou leurs groupements mettent en place des programmes pluriannuels de restauration du bocage. L'objectif est de privilégier le renouvellement et l'implantation du bocage aux endroits stratégiques pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques (réduire l'érosion des sols, les transferts de polluants vers les eaux), mais aussi de reconnecter le bocage existant au maillage ancien (programme Breizh Bocage...). Il présente également un intérêt pour la fourniture de biomasse (bois - énergie), la préservation de la biodiversité et la restauration des paysages.

Le programme Breizh Bocage a pour objectif la création et la reconstitution de haies bocagères dans le cadre d'opérations collectives.



Objectifs et indicateurs

Depuis le début du programme Breizh Bocage en 2007, 158 km de bocage ont été plantés sur le territoire du SAGE.

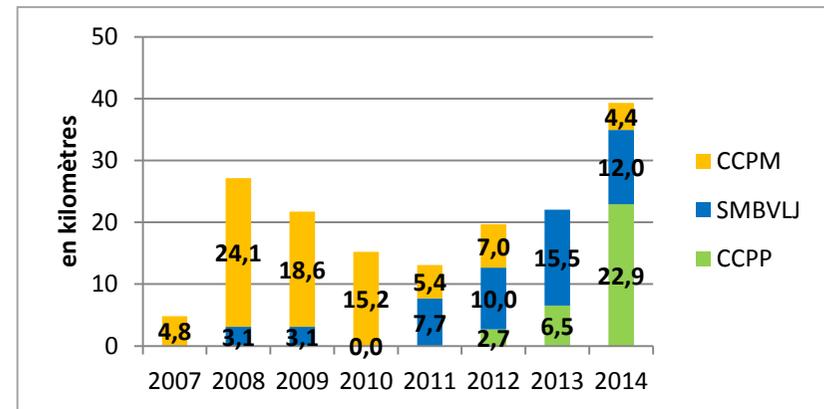
	Année d'adhésion au programme	Nombre de km plantés	Densité (mètre linéaire par hectare)
CCPM	2007	75	25
SMBVLJ	2008	51	20
CCPP	2012	32	45

Ces densités sont inférieures à la moyenne départementale qui est de 75 ml/ha de SAU. Elles font partie des plus faibles du département.

En quelques chiffres

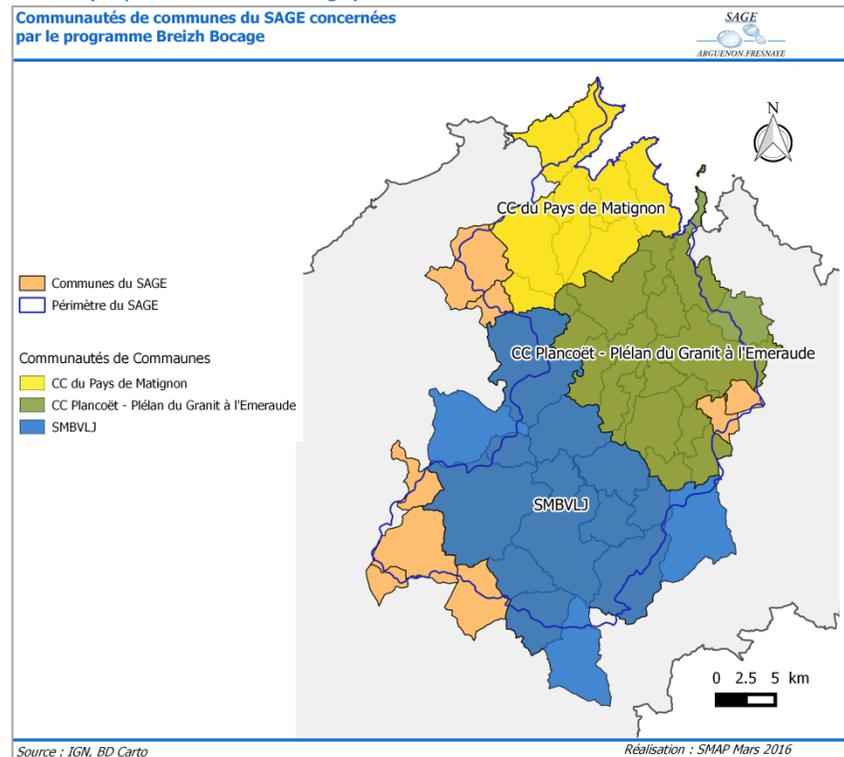
- ✓ 158 km de bocage plantés entre 2007 et 2014
- ✓ Une augmentation de 39 km de bocage en 2014

Source : CCPM, CCPP, SMBVLJ, Géo Bretagne



Graphique 3 : Linéaire de bocage planté entre 2007 et 2014 sur le territoire du SAGE

Communautés de communes du SAGE concernées par le programme Breizh Bocage



Carte 9 : Groupements de communes adhérentes au programme Breizh Bocage

Mise en œuvre de programmes opérationnels agricoles comprenant un volet de gestion de l'azote

Maîtres d'ouvrages : CCPM, SMAP

Thème : Azote

Disposition n°10 : Réduire la pollution azotée agricole

Contexte

Les programmes opérationnels agricoles mettent l'accent sur la sensibilisation, l'information et l'accompagnement technique et agronomique des exploitants pour réduire la pollution azotée et tendre vers l'équilibre de la fertilisation.

Objectifs et indicateurs

Les actions allant dans le sens de la réduction des transferts de flux d'azote sont contenues dans les contrats de bassin versant. Le territoire du SAGE regroupe deux bassins versants :

- L'Arguenon couvert par un contrat territorial 2014-2018,
- La Baie de la Fresnaye couvert par une charte de territoire 2013-2015.



En quelques chiffres

- ✓ 2 programmes opérationnels comprenant un volet gestion de l'Azote sur le territoire du SAGE

Source : SMAP (Contrat de BV 2014-2018), CCPM (Charte de territoire Algues Vertes 2013-2015)

Actions prévues en 2014 dans le Contrat territorial de bassin versant 2014-2018 de l'Arguenon

- La diffusion via les prescripteurs des alertes pour optimiser les dates des premiers apports sur céréales et éviter les apports précoces
- Réseau d'échange de déjections
- Mise en place et suivi d'un réseau de parcelles pour tester l'augmentation de la durée et de l'efficacité de la couverture des sols
- Un réseau de reliquats post-absorption maïs et sortie d'hiver céréales avec un conseil individuel pour les plus forts reliquats
- Sur le sous bassin prioritaire de la Rosaie et à partir des résultats d'analyse d'eau du CD 22, construction collective d'actions agricoles en concertation avec les élus locaux, les agriculteurs, les prescripteurs et mise en œuvre.

Actions réalisées en 2013 de la Charte de territoire 2013-2015

- Mieux répartir l'azote en augmentant les surfaces recevant de l'organique en substitution de l'utilisation d'azote minéral
- Développer l'utilisation de techniques alternatives d'élevage
- Mettre en place des successions culturales à basses fuites
- Suppression des excédents agronomiques de fertilisation à la parcelle
- Reconquérir les zones sensibles aux fuites d'azote par une meilleure gestion de leur fertilisation (zones humides, parcelles drainées)

Organisation d'un stage d'étude spécifiquement dédié à la circulation de l'azote dans le sol et l'élaboration du cahier des charges résultant

Maîtres d'ouvrages : Centre de Ressource et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (CRESEB)

Thème : Azote

Disposition opérationnelle n°2 : Améliorer la connaissance sur la circulation de l'azote dans le sol

Action n°3 : Améliorer la connaissance sur la circulation de l'azote dans le sol

Contexte

Le périmètre du SAGE Aguenon-Baie de la Fresnaye est marqué par des concentrations significatives en nitrates dans les eaux superficielles et souterraines. La CLE souhaite contribuer à l'amélioration de la connaissance des phénomènes physiques qui conditionnent la circulation de l'azote dans le sol. C'est dans cet objectif que le Centre de Ressource et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (CRESEB) a travaillé sur le sujet.

Objectifs et indicateurs

Un préalable nécessaire consiste à caractériser les flux et les concentrations en azote et à s'interroger sur l'origine et les évolutions observées. Il est donc important de connaître en amont l'origine et les tendances des concentrations et des flux d'azote.

Au regard de ces questionnements, un travail de synthèse a été réalisé dans l'objectif d'accompagner les acteurs des territoires bretons, dans le choix des actions à mener pour limiter les fuites d'azote en lien avec les pratiques et systèmes agricoles et les structures de paysage. Le CRESEB a ainsi réalisé 17 fiches pour réduire les fuites d'azote.

En savoir plus, visualisation des fiches : <http://www.creseb.fr>

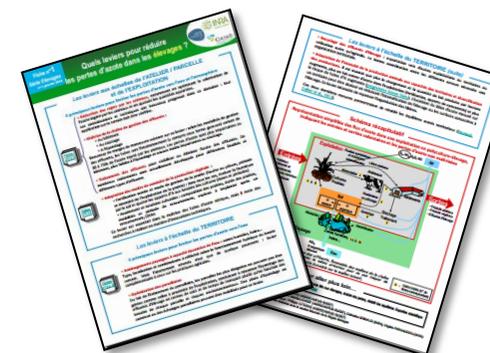
En quelques chiffres

- ✓ 17 fiches réalisées par le CRESEB pour réduire les fuites d'azote

Source : CRESEB

Liste des fiches réalisées par le CRESEB

- Fiche n°0: Connaissances générales les fuites d'azote dans les systèmes cultivés
- Fiche n°1: Quels leviers pour réduire les pertes d'azote dans les élevages ?
- Fiche n°2: Comment gérer l'alimentation et les effluents d'élevage pour limiter les pertes d'azote ?
- Fiche n°3a: Comment limiter les pertes d'azote à l'épandage ?
- Fiche n°3b: Quels traitements effluents d'élevage pour limiter les pertes d'azote
- Fiches série "Système fourragers"
- Fiche n°4: Quels leviers pour limiter les fuites d'azote en système prairial ?
- Fiche n°5: Pertes d'azote sous prairie : Quelle gestion pour limiter les fuites d'azote ?
- Fiche n°6: Quels leviers pour éviter les pertes d'azote suite au retournement de prairie ?
- Fiche n°7: Prairies et surfaces fourragères : Quelles incidences de l'assolement et de la rotation sur les fuites d'azote ?
- Fiche n°8: Quels leviers pour éviter le retournement de prairie ?
- Fiche n°9: Quels leviers pour réduire les fuites d'azote en production légumière de plein champ ?
- Fiche n°10: Peut-on modifier systèmes de culture légumiers pour réduire les fuites d'azote ?
- Fiche n°11: Comment optimiser la fertilisation cultures légumières pour réduire les fuites d'azote ?
- Fiche n°12: Quelles sont les structures d'appui scientifique et technique en productions légumières ?
- Fiche n°13: Quelles connaissances sur les transferts et la rétention des nitrates dans un bassin versant ?
- Fiche n°14: Quelles connaissances sur l'efficacité des structures du paysage pour l'abattement des nitrates ?
- Fiche n°15: Guide de lecture du paysage et leviers pour l'optimisation du fonctionnement des zones tampons
- Fiche n°16: Clés pour choisir les outils appropriés dans un plan de lutte contre les pollutions azotées
- Fiche n°17: Synthèse des caractéristiques des outils d'évaluation de la gestion de l'azote



Nombre de stations d'épuration créées depuis 1970
Nombre de stations d'épuration selon le type d'épuration
Nombre de stations d'épuration selon le milieu de rejet

Maîtres d'ouvrages : Communes, Syndicats d'assainissement

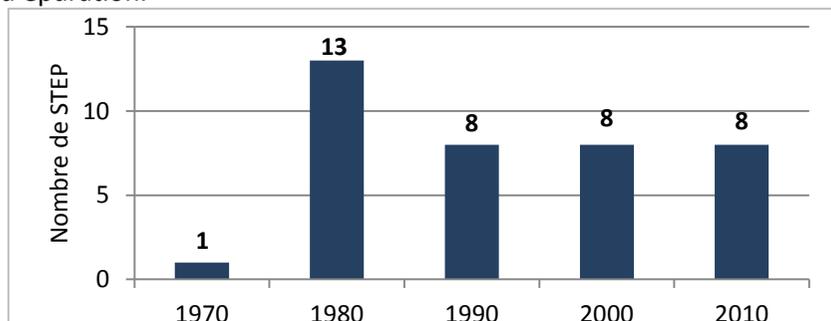
Thème : Assainissement collectif

Contexte

Le mauvais fonctionnement des dispositifs d'assainissement collectif (stations d'épuration et branchements) peut avoir un réel impact sur la qualité de l'eau. C'est pourquoi, il est nécessaire d'avoir une vision globale du parc de station d'épuration du territoire. De plus, le traitement des eaux usées est plus ou moins performant selon le type d'épuration (boues activées, lagunage...). Par ailleurs, la connaissance du milieu de rejet est aussi importante pour conditionner le traitement des stations d'épuration, c'est-à-dire être plutôt tourné vers la réduction des pollutions microbiologiques ou du phosphore ou de l'azote.

Objectifs et indicateurs

- Sur les 35 communes en assainissement collectif du territoire, 38 stations d'épuration.



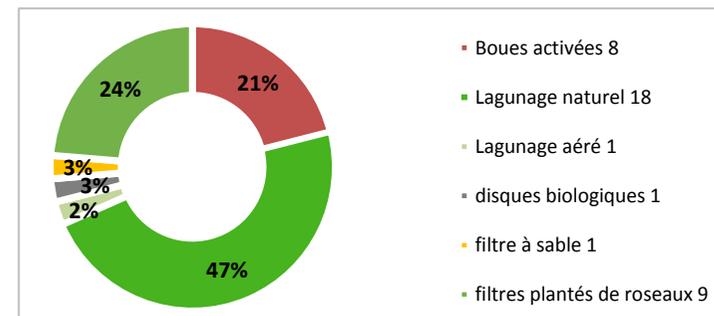
Graphique 6 : nombre de STEP créées par décennie depuis 1970

En quelques chiffres

- ✓ 38 STEP dont les rejets sont sur le territoire du SAGE
- ✓ 14 stations construites avant les années 1990
- ✓ 18 STEP en lagunage naturel soit la moitié des STEP

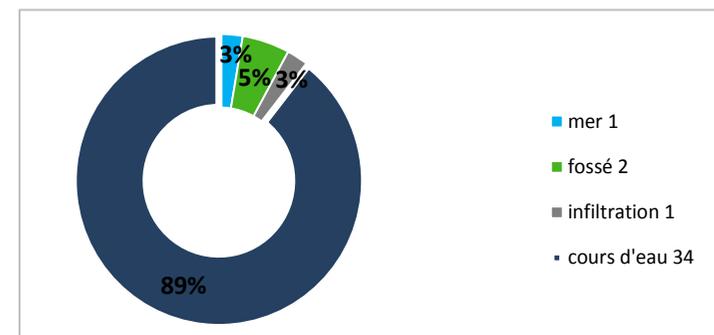
Source : SATESE

- Sur le territoire, les stations sont de type lagunage naturel principalement, filtres plantés de roseaux et boues activées. Cette dernière méthode offre un meilleur traitement des eaux usées, mais est relativement coûteuse et ne devient techniquement intéressante qu'au-dessus de 700 équivalents habitants. En raison des exigences réglementaires plus faibles dans les années 1980, le lagunage a été préféré aux autres dispositifs. Cependant, ce mode d'épuration est peu performant pour le traitement du phosphore, alors qu'il existe une problématique d'eutrophisation des plans d'eau.



Graphique 4 : type d'épuration des STEP en 2013

- La majorité des rejets des STEP se font dans un cours d'eau, soit 87 %.



Graphique 5 : milieu de rejet des STEP en 2013

Nombre de communes par type d'assainissement
Niveau de performance du couple réseau du couple réseau/station
Suivi des rejets des STEP

Maîtres d'ouvrages : Communes, Syndicats d'assainissement

Thème : Assainissement collectif

Disposition opérationnelle n°11 : Améliorer l'assainissement collectif des communes

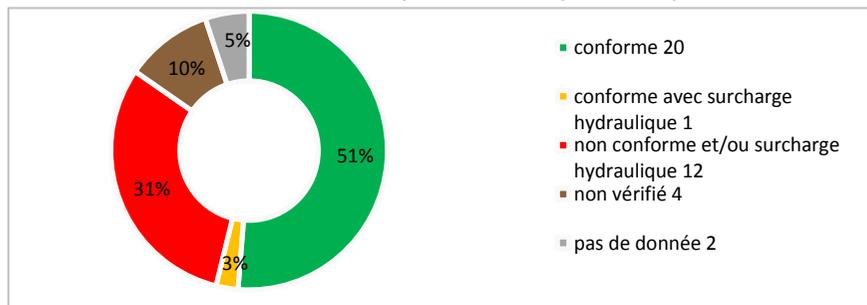
Action n°4 : Améliorer l'assainissement collectif des collectivités pour tous les paramètres déclassant

Contexte

Le mauvais fonctionnement des installations d'assainissement collectif et les débordements des réseaux lors des épisodes pluvieux sont sources de pollution microbiologiques sur le littoral avec des effets négatifs sur les activités (conchyliculture, baignades pêche à pied...). Les rejets de phosphore par l'assainissement sont plus particulièrement étudiés pour leur impact possible sur la retenue d'eau de l'Arguenon et de l'étang de Jugon. Pour lutter contre ces pollutions, les dispositifs d'assainissement collectif doivent respecter les normes, afin de réduire les rejets dans le milieu naturel. Le contrôle des systèmes d'assainissement est effectué par la DDTM, qui établit le respect ou non des rejets avec les arrêtés préfectoraux des stations d'épurations. Le niveau de performance du couple réseau/station (conforme, conforme avec surcharge hydraulique...) est déterminé à partir de ces données.

Objectifs et indicateurs

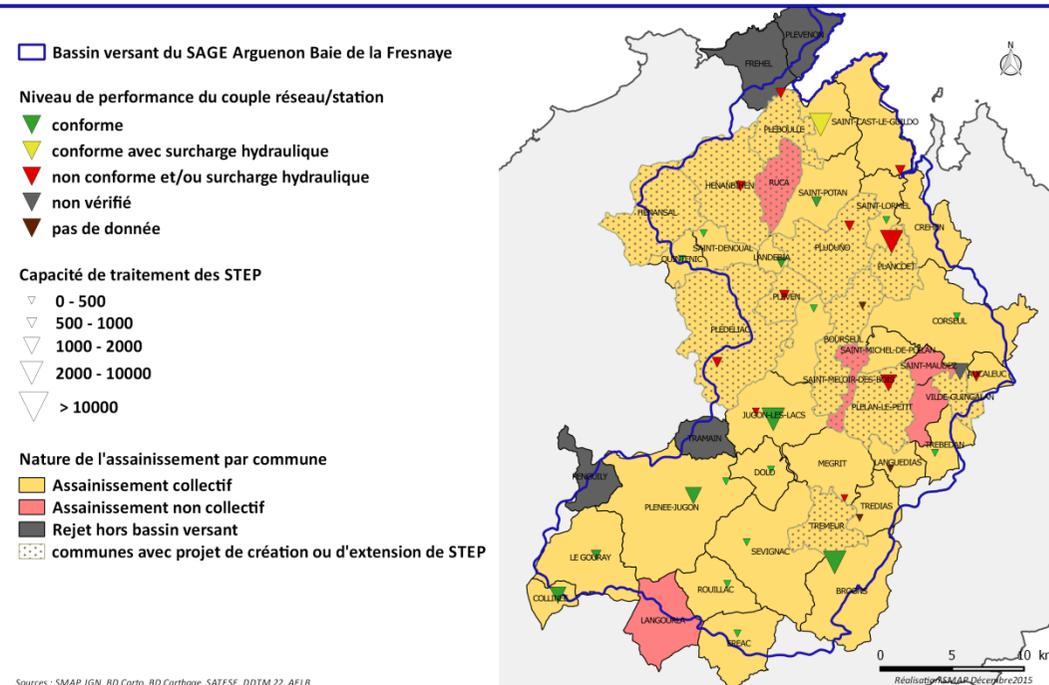
Sur les 36 communes avec STEP qui ont leur rejet sur le périmètre du SAGE :



Graphique 8 : performance du couple réseau/station en 2013

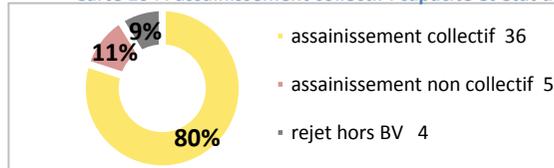
Source : SATESE, DDTM, AELB, SMAP

SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye
 L'assainissement collectif sur le territoire du SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye



Sources : SMAP, IGN, BD Carthage, SATESE, DDTM 22, AELB

Carte 10 : l'assainissement collectif : capacité et état de fonctionnement



Graphique 7 : nature de l'assainissement des communes en 2013

Parmi les 5 communes en assainissement non collectif, 2 ont un projet de création de station d'épuration (St-Méloir des Bois est en construction et celle de Ruca est prévue pour 2016).

En quelques chiffres

- ✓ 88 % des communes avec rejet sur le périmètre du SAGE sont en assainissement collectif
- ✓ 54 % des STEP sont conformes

Part de dispositifs ANC non conformes par communauté de communes

Maîtres d'ouvrages : Communautés de communes, SPANC

Thème : Assainissement collectif

Disposition n°12 : Identifier et réhabiliter les dispositifs d'assainissement non collectif impactants

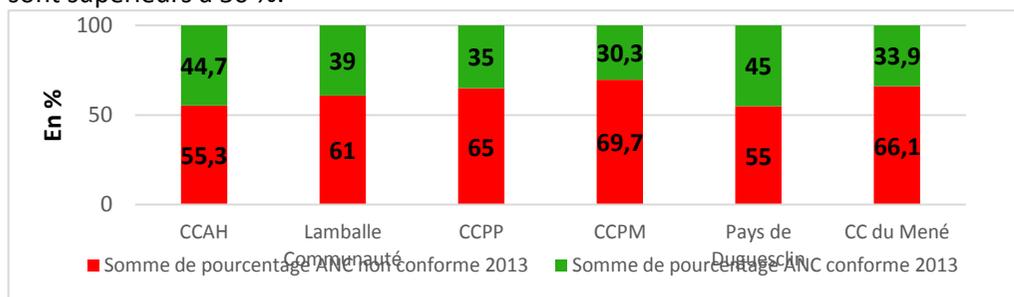
Action n°5 : Améliorer l'assainissement non collectif pour tous les paramètres

Contexte

Les assainissements individuels sont susceptibles de générer des flux polluants en cas de rejet direct au fossé. Les communautés de communes exercent la compétence en matière d'ANC. Elles ont créés des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Ces services réalisent les diagnostics de fonctionnement et les classent selon leur conformité (conforme/non conforme).

Objectifs et indicateurs

Les résultats sont donnés par communauté de communes. Sur l'ensemble des Communautés de communes, les dispositifs d'ANC non conformes sont supérieurs à 50 %.



Graphique 9 : pourcentage de dispositifs d'ANC conforme et non conforme par communauté de communes en 2013

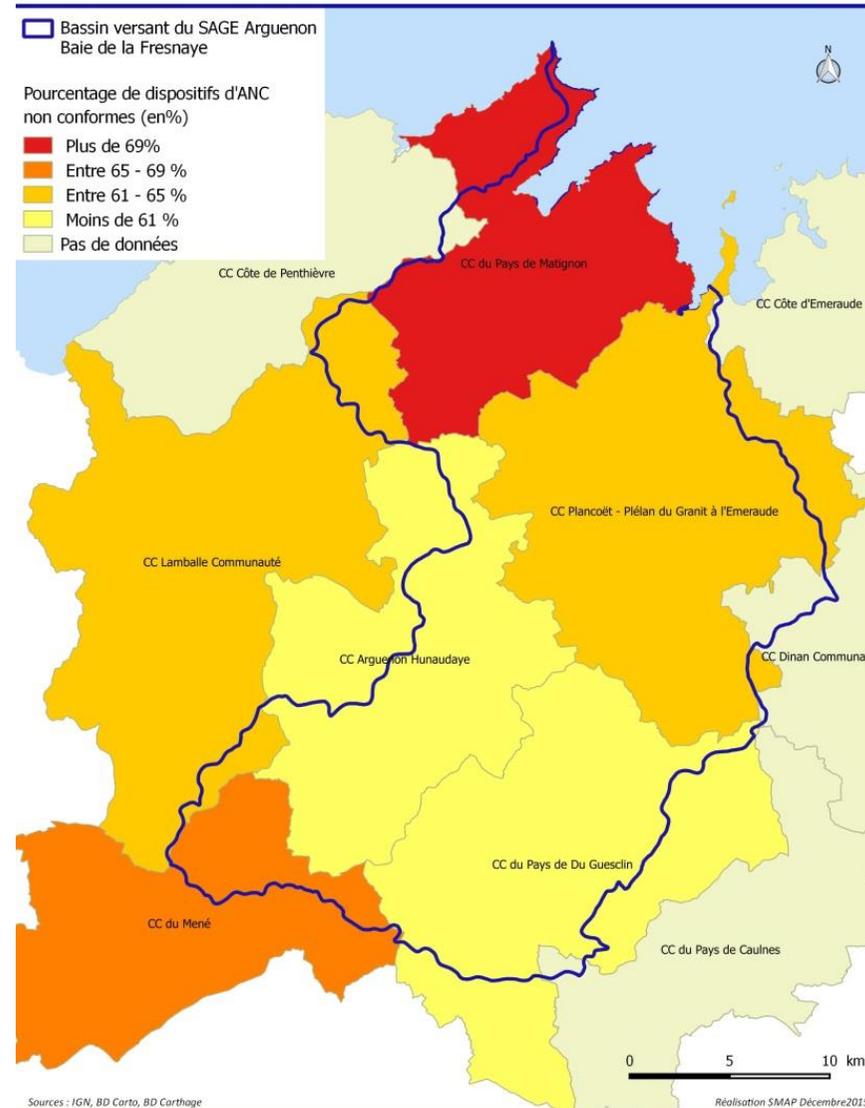
En quelques chiffres

Sur l'ensemble des communautés de communes :

- ✓ 38 % d'ANC conformes
- ✓ 62 % d'ANC non conformes

Source : SPANC du pays Duguesclin, Pays du Mené, CCAH, CODI, CCPM, Lamballe Communauté

Les dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) non conformes par communauté de communes en 2013



Carte 11 : Part d'ANC non conforme par communauté de communes

Nombre de contrôles ANC effectués par communes

Nombre de contrôles ANC de conception-implantation et de contrôles de bonne exécution des travaux

Maîtres d'ouvrages : Communautés de communes, SPANC

Thème : Assainissement collectif

Disposition opérationnelle n°12 : Identifier et réhabiliter les dispositifs d'assainissement non collectif impactants

Action n°5 : Améliorer l'assainissement non collectif pour tous les paramètres

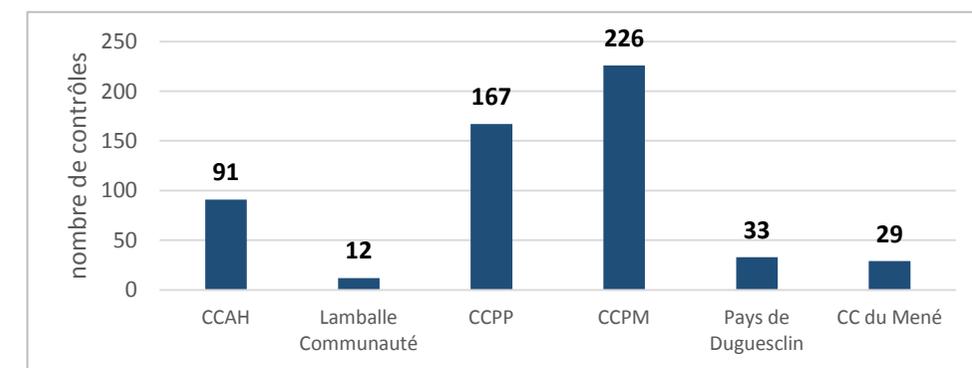
Contexte

Les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) incitent les particuliers à mettre aux normes ou à construire des dispositifs d'assainissement individuels pour réduire les rejets polluants vers le réseau hydrographique et le littoral. Une fois, ces travaux réalisés, les SPANC vérifient la conception et l'implantation des ANC, ainsi que la bonne exécution des travaux pour la mise aux normes des ANC.

Objectifs et indicateurs

Les résultats sont exprimés par communauté de communes, mais ils regroupent uniquement les communes du SAGE.

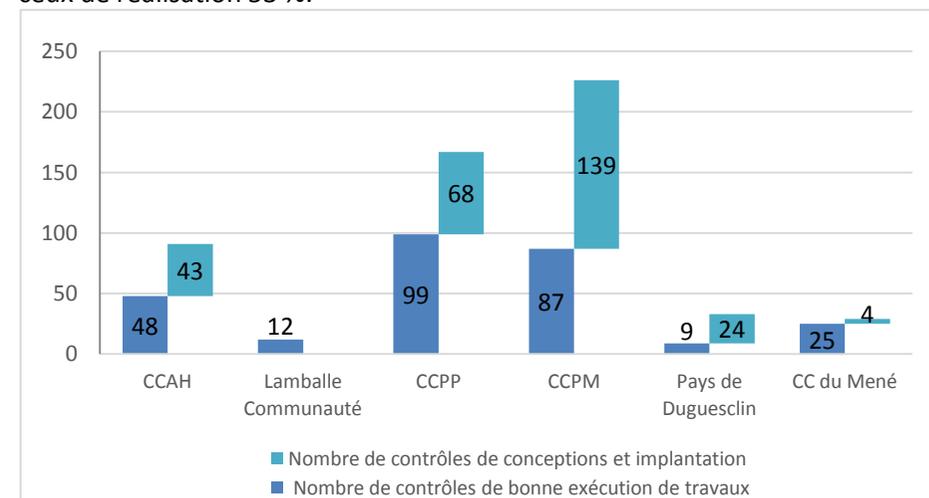
Par ordre décroissant, les communautés de communes qui ont réalisé le plus de contrôles de ces installations d'ANC sont : la CCPM, la CCPP, la CCAH, CCPDG, CC Mené et Lamballe communauté.



Graphique 11 : nombre de contrôles réalisés en 2013 par communauté de communes

Source : SPANC du pays Dugesclin, Pays du Mené, CCAH, CCPM, Lamballe Communauté

Les contrôles sont de différents types, il peut s'agir de contrôles de conception-implantation, qui permettent de vérifier la conformité des installations proposées dans le permis de construire. Les contrôles de bonne exécution des travaux, permettent de vérifier que les éléments retenus par le propriétaire et acceptés par le SPANC ont été respectés lors de la mise en place du dispositif. En moyenne, les contrôles de conception représentent 47 % des contrôles et ceux de réalisation 53 %.



Graphique 10 : nombre de contrôles de conception-implantation et de contrôles de bonne exécution des travaux réalisés en 2013

En quelques chiffres

- ✓ 558 contrôles sur le territoire du SAGE en 2013
- ✓ 278 contrôles de conception implantation en 2013
- ✓ 280 contrôles de bonne exécution des travaux en 2013

Evolution du nombre de personnes et de biens ayant subi une inondation

Maîtres _____ d'ouvrages : communes, Communautés de communes

Thème : Crue et risque inondation

Disposition n°19 : Réduire la vulnérabilité du bâti en zone inondable

Contexte

A l'occasion de l'élaboration ou de la révision d'un SCOT et/ou d'un PLU, les communes et leurs groupements doivent définir dans les zones inondables bâties existantes, des formes d'urbanisation et de construction permettant de minimiser les effets de l'inondation. L'objectif principal étant de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens situés dans les territoires soumis au risque inondation. Sur le territoire du SAGE, deux communes sont concernées par le risque inondation, il s'agit de Plancoët et de Jugon-les-Lacs.

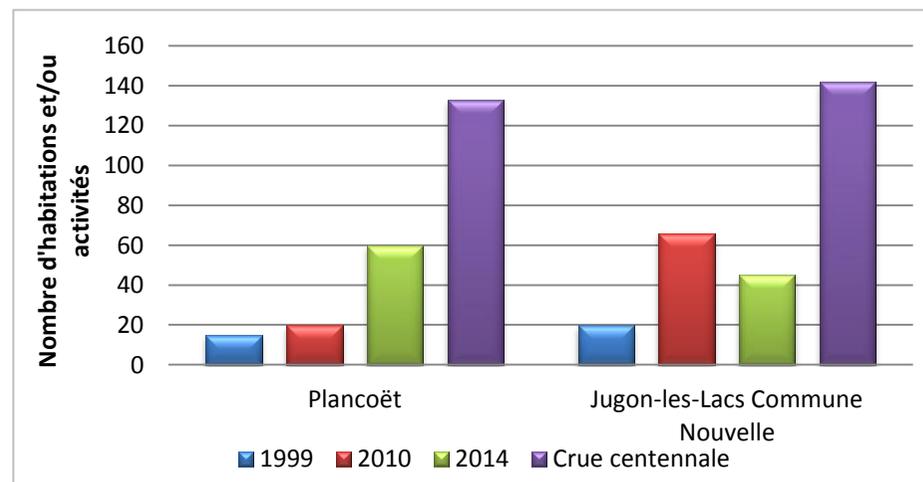
Objectifs et indicateurs

Pour les communes de Plancoët et de Jugon-les-Lacs a été défini le nombre d'habitation et d'activités pouvant être inondées en cas de crue centennale*. Ainsi pour Plancoët, il est estimé environ 100 habitations et 33 activités impactées, contre 115 habitations et 27 activités à Jugon-les-Lacs, pour une crue centennale.

	Plancoët	Jugon-les-Lacs
1999	15	20
2010	20	66
2014	60	45
Crue centennale	133	142

Tableau 5 : Nombre d'habitations et/ou activités inondées lors des crues de 1999 à 2014 et celles qui pourraient l'être lors d'une crue centennale pour les communes de Plancoët et de Jugon-les-Lacs

*une crue centennale est une crue théorique calculée à partir de l'analyse des crues passées, dont la probabilité d'apparition sur une année est de 1/100.



Graphique 12 : Nombre d'habitations et/ou activités inondées lors des crues de 1999 à 2014 et celles qui pourraient l'être lors d'une crue centennale pour les communes de Plancoët et de Jugon-les-Lacs



Les communes de Plancoët et de Jugon-les-Lacs ont toutes les deux réalisé un Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) en 2005. En 2014, l'élargissement du PPRI de Plancoët à la commune de St-Lormel a été prescrit.

En quelques chiffres

- ✓ 3 inondations en 15 ans sur Plancoët et Jugon-les-Lacs

Source : Etude Stuchy 2010, déclaration de catastrophes naturelles inondations de Jugon-les-Lacs en 2014

Linéaire de cours d'eau ayant fait l'objet de travaux de restauration

Linéaire de cours d'eau entretenus

Nombre de points d'abreuvement et de passages à gué aménagés

Linéaire de ripisylve

Linéaire de berges restaurées

Maîtres d'ouvrages :
Communes, Communautés de communes, CCPM, SMBVLJ

Thème : Cours d'eau

Disposition n°16 : Restaurer les cours d'eau

Disposition n°24 : Sensibiliser à la préservation et à la restauration de la ripisylve

Dispositions n°25 : Accompagner l'entretien régulier des cours d'eau par les propriétaires riverains

Disposition n°27 : Aménager les points d'abreuvement en bordure de cours d'eau et les passages à gué du bétail

Contexte

Lorsque les enjeux locaux sont importants, les collectivités ayant en charge la restauration des cours d'eau initient des opérations localisées de renaturation des cours d'eau qui peuvent porter sur la restauration de la morphologie des cours d'eau, l'entretien de la ripisylve, l'aménagement de passages à gué ou d'abreuvoirs... Ces actions interviennent dans le cadre d'un volet Milieux Aquatiques compris dans le contrat du BV de l'Arguenon et dans la Charte de territoire Algues vertes de la Baie de la Fesnaye.

Objectifs et indicateurs

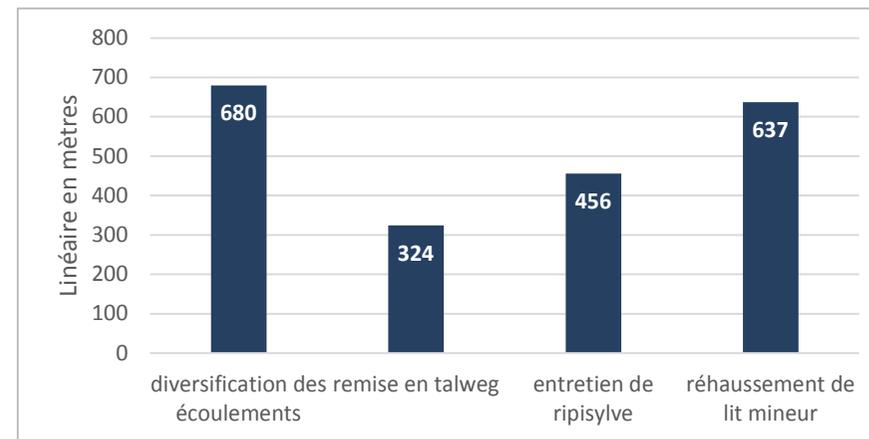
En 2014, sur le bassin versant de l'Arguenon, soit 850 km de cours d'eau et 287 km de ripisylve, a été restauré :

- 2 km de cours d'eau,
- 456 m de ripisylve,
- 680 m de diversification des écoulements,
- 324 m de remise en talweg,
- 637 m de rehaussement du lit mineur.

En quelques chiffres

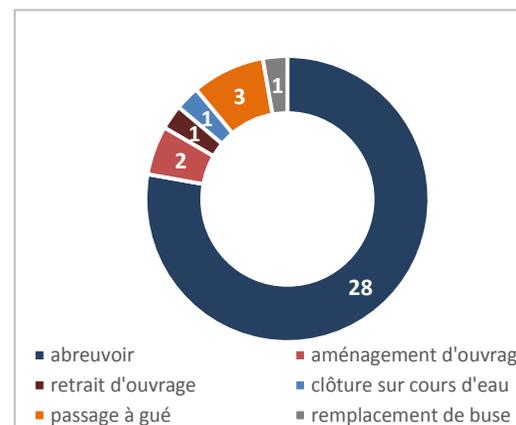
- ✓ 2 km de cours d'eau restaurés en 2014
- ✓ 28 abreuvoirs et 3 passages à gué réalisés en 2014
- ✓ 456 m de ripisylve entretenues

Source : SMBVLJ, CCAH



Graphique 13 : linéaire de cours d'eau (en m) par type d'action de restauration sur le bassin versant de l'Arguenon en 2014

Par ailleurs, 28 abreuvoirs ont été réalisés et/ou restaurés ainsi que 3 passages à gué.



Graphique 14 : Nombre de restaurations ponctuelles effectuées sur le bassin versant de l'Arguenon en 2014



Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées pour la réduction des apports de phosphore minéral

Maîtres d'ouvrages : CCPM, SMAP

Quantité de phosphore minéral par hectare de SAU

Quantité de phosphore organique résorbé

Thème : Phosphore

Disposition opérationnelle n°14 : Sensibiliser les agriculteurs à l'enjeu de conservation des sols

Disposition opérationnelle n°15 : Développer le conseil et les aides pour la gestion du phosphore

Action n°24 : Sensibiliser les agriculteurs et les propriétaires à l'enjeu de conservation des sols

Action n°26 : Optimiser la gestion du phosphore agricole

Contexte

La réduction des apports de phosphore passe par des actions sur l'assainissement des eaux usées et une fertilisation phosphorée équilibrée, dont la résorption des excédents de phosphore d'origine animale.

La diminution des apports de phosphore passe par la réduction de l'érosion des sols. Cela permet de lutter contre l'eutrophisation des retenues, et notamment celle de la Ville Hatte et de l'étang de Jugon.

Des actions sont prévues, de conseil pour limiter les apports agricoles de phosphore minéral, de développement de solutions techniques et d'accompagnement des agriculteurs dans la gestion du phosphore.

Objectifs et indicateurs

Sur le bassin versant de la Baie de la Fresnaye

La charte n'a pas de point spécifique sur la réduction du phosphore, cependant des actions comme la reconstitution du bocage, l'amélioration des rotations culturales et la couverture hivernale des sols y contribuent indirectement.

En quelques chiffres

- ✓ 1 programme opérationnel comprenant un volet « réduction des fuites de phosphore dans le milieu » sur le bassin versant de l'Arguenon

Source : Atlas pratiques culturale bassins versants bretons 2011, DRAAF

Sur le bassin versant de l'Arguenon

Dans le contrat territorial du bassin versant de l'Arguenon 2014-2018 des actions (agricoles, bocage...) existent :

- Réduction des fuites de phosphore dans le milieu
 - Animation pour la sensibilisation à la lutte contre l'érosion, via la promotion de dispositifs de protection de tous les cours d'eau (bordures prairiales, bocage...),
 - Accompagnement sur le raisonnement du travail du sol limitant le risque d'érosion (sens de travail du sol, outils, maintien des teneurs en matière organique des sols...),
 - Restauration du bocage (programme régional Breizh Bocage).

La pression en phosphore animal représente le rapport entre le total de phosphore organique et la Surface Agricole Utile (SAU). Cependant la résorption et les échanges d'effluents permettent de réduire cette pression.

	BV Arguenon	BV Baie de la Fresnaye
Pressions de phosphore animal brut	87 kg/ha	137 kg/ha
Pressions de phosphore après résorption animale	55 kg/ha	85 kg/ha
Phosphore minéral apporté	164 tonnes 4,2 kg/ha de SAU	135 tonnes 13,6 kg/ha de SAU

Linéaire d'infrastructure de transport sur lesquelles les matériaux de broyage et de fauches sont exportés

Maîtres d'ouvrages : Etat,
Conseil Général

Thème : Phosphore

Disposition n°34 : Exporter les matériaux de broyage et de fauche des accotements

Contexte

Les bords de route constituent des lieux d'emménagement de nutriments notamment azotés, accentué par les matériaux de broyage et de fauche. De plus, ces zones sont polluées par les sels et les métaux lourds qui ne sont pas sans conséquence sur la biodiversité. Ainsi, l'exportation des matériaux organiques issus de la fauche peut participer au rééquilibrage de la balance azotée des sols. Cependant, le ramassage de l'herbe suppose :

- Qu'il soit effectué en zone essentiellement rurale en raison de la moindre présence de déchets en bord de route,
- De posséder des machines adaptées permettant de mutualiser la coupe et la collecte de l'herbe,
- De disposer de filières de traitements adaptées pour le stockage et la valorisation de ces résidus (méthanisation, compostage...),
- Que ces filières puissent être approvisionnées par des exploitants agricoles, par exemple en dehors des périodes de fauche.

Objectifs et indicateurs

Les recherches engagées dans le cadre du projet « Combine » ont pour objectif de faire de l'herbe fauchée un substrat méthanisable*. Cette étude est menée à l'échelle régionale et des expériences sont réalisées sur le département des Côtes d'Armor. Cependant, sur le territoire du SAGE, aucun matériel de fauche et de broyage n'est exporté.

**la méthanisation est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène.*

Source : Ouest France (26/11/2014), Terra (05/12/2014), DIRO

Environnement. L'herbe n'est plus un déchet et sert de combustible

Côtes-d'Armor - 26 Novembre 2014



Figure 2 : la valorisation de l'herbe fauchée

Quatre régions européennes dont la Bretagne, mènent des études pour savoir comment valoriser l'herbe issue du fauchage des bords de routes en tant que substrat méthanisable ou combustible solide.

Les Côtes d'Armor ont un potentiel de valorisation de ces matières fauchées puisqu'elles possèdent 4700 km de bords de route. Des recherches sont donc menées pour savoir si ces matières peuvent être soumises à la méthanisation. Elles sont engagées dans le cadre du projet européen Combine. Derrière cette valorisation il y a un enjeu environnemental et économique car « la biomasse enlevée réduit la pollution liée à la dégradation des fauches ».

En quelques chiffres

- ✓ 1 étude menée à l'échelle régionale pour valoriser l'herbe issue du fauchage des bords de route

Surface des secteurs prioritaires de lutte anti-érosion

Maîtres d'ouvrages : Communes, Communauté de communes

Thème : Lutte contre l'érosion

Disposition n°31 : Définir des zones prioritaires pour la lutte anti-érosion et un programme d'actions

Action n°25 : Définir des zones érosives prioritaires et engager des actions pour la lutte anti-érosion

Contexte

L'érosion des sols est un enjeu majeur sur le territoire du SAGE, ce phénomène induit de la sédimentation et de l'eutrophisation. Le travail du sol, la couverture des sols, l'enherbement de bords de champ,..., permettent de lutter contre l'érosion des sols, ainsi que le bocage.

Le bocage freine les eaux de ruissellement, intercepte la terre issue des parcelles agricoles, stoppe et dégrade certains polluants, évitant ainsi qu'ils ne se retrouvent dans le réseau hydrographique. Plus le bocage est dense, continu et connecté, plus il est efficace pour ralentir les écoulements et lutter contre l'érosion. Le bon état du maillage bocager passe par un ensemble d'actions notamment la restauration, la replantation, une gestion et un entretien appropriés du bocage.

Au vu des discussions de la commission « qualité des eaux et territoire, assainissement et milieux naturel » du 17 mars 2015, il a été décidé de différer l'élaboration du cahier des charges type de recensement du bocage et de s'appuyer d'abord sur une expérience de terrain. Elle sera menée sur la commune de Corseul pour tester la définition des zones prioritaires pour la lutte anti-érosion et la définition d'un programme d'actions.

Objectifs et indicateurs

Pas de secteurs prioritaires de lutte anti-érosion définis en 2014.

Source : SMAP

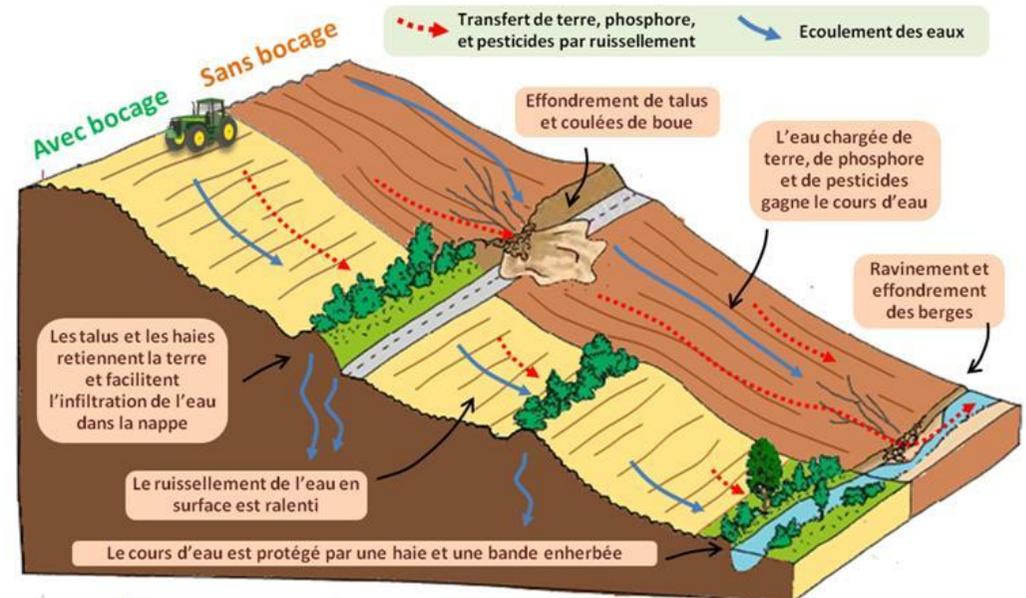


Figure 3 : Influence du bocage sur les écoulements et l'érosion



En quelques chiffres

- ✓ 1 expérience de terrain sera menée sur la commune de Corseul

Nombre de communes en « zéro phyto »

Maîtres d'ouvrages : Communes

Thème : Pesticides

Disposition n°36 : Généraliser les chartes de désherbage communal et viser le « zéro phyto » pour les collectivités

Contexte

L'un des objectifs du Grand Projet 5 du contrat de plan état-région 2007-2013 était de réduire de façon significative les pollutions d'origine phytosanitaire. Dans cette continuité, les contrats territoriaux comportent un engagement des collectivités sur un travail de réflexion pour tendre vers la suppression de l'usage de produits phytosanitaires dans les espaces publics.

Objectifs et indicateurs

Depuis la mise en œuvre du SAGE, l'engagement des communes dans la charte d'entretien des espaces communaux est croissant sur le territoire. Cette charte comprend 5 niveaux qui sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Niveau 1	Sécurité et respect de la réglementation
	Plan de désherbage
	Matériel – Etalonnage
	Zone de remplissage et vidange
	Formation
Niveau 2	Prestation de service agréés
	Information à la population
	Techniques alternatives
Niveau 3	Projet d'aménagement
	Information
	Prise en compte des zones « écoles, crèches... »
Niveau 4	Politique de développement durable
Niveau 5	Non utilisation des phyto sur zone à risque
	Non utilisation herbicide et anti-mousse
	Non utilisation de phyto

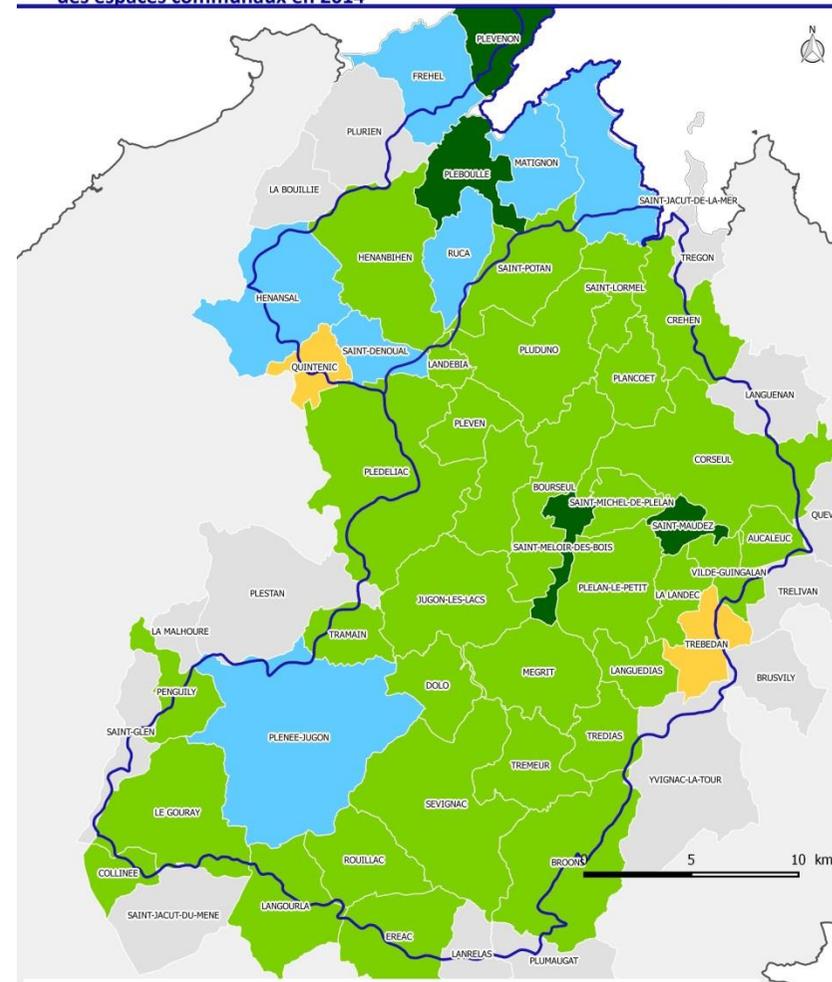
En quelques chiffres

✓ 4 communes au niveau 5 de la Charte de désherbage communale

Source : SMAP, Communes

SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye

Niveau d'avancement des communes du SAGE dans la charte d'entretien des espaces communaux en 2014



Niveau de la charte d'entretien des espaces communaux en 2014

■ Niveau 1 (2 communes)
 ■ Niveau 2 (7 communes)
 ■ Niveau 3 (32 communes)
 ■ Niveau 5 (4 communes)
 Bassin versant du SAGE Arguenon Baie de la Fresnaye

Sources : SMAP, communes, CCPM, CC du Mené, CC Lamballe

Réalisation SMAP Décembre 2015

Carte 12 : Les communes dans la charte d'entretien des espaces communaux

Nombre et nature des actions des contrats territoriaux portant sur la réduction des pesticides agricoles

Maîtres d'ouvrages : CCPM, SMAP

Thème : Pesticides

Disposition n°35 : Poursuivre la réduction de l'usage des pesticides agricoles

Contexte

Les structures porteuses des contrats territoriaux poursuivent des actions en faveur de la réduction de l'usage des pesticides en agriculture. Les porteurs de projets assurent la promotion de mesures agro-environnementales et territoriales et favorisent la mise en œuvre de mesures de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires à l'échelle des exploitations agricoles.

Objectifs et indicateurs

Concernant les actions de réduction des pesticides agricoles, le BV de l'Arguenon et le BV de la Fresnaye ont engagées des actions qui sont majoritairement des actions de sensibilisation.



Figure 4 : Visite de la parcelle de colza biné (Hénanbihen) le 17 février 2014

En quelques chiffres

- ✓ 7 actions pour la réduction des pesticides agricoles sur le bassin versant de la Baie de la Fresnaye et 3 sur celui de l'Arguenon

Source : SMAP (Contrat de BV 2014-2018), CCPM (Charte de BV 2009-2013)

Actions du Contrat territorial de bassin versant 2014-2018 de l'Arguenon pour l'année 2014 :

- Accompagnement sur les techniques alternatives et/ou complémentaires au désherbage chimique : organisation de démonstrations / portes ouvertes pour sensibiliser les agriculteurs et prescripteurs au transfert du glyphosate dans les cours d'eau et promouvoir des techniques alternatives à l'utilisation de glyphosate.
- Promotion du Plan Végétal Environnement (PVE) : matériel de désherbage alternatif et matériel de lutte contre l'érosion.
- Accompagnement sur le raisonnement du travail du sol limitant les risques de ruissellement (augmentation de la capacité d'infiltration, amélioration de l'état structural de surface et en profondeur).

Actions de la Charte de territoire 2013- 2015 de la Baie de la Fresnaye

- Visite de 2 plateformes techniques innovantes colza : écart de semis et binage.
- Suivi de plateformes test couverts courts : 2 parcelles après colza, après blé avec semis direct dans le couvert.
- Suivi du bulletin santé végétal : 6 parcelles suivies chaque semaine.
- Coordination du chantier collectif semis de ray grass italien sous maïs.
- Porte ouverte Innov'Action chez Jean-Paul Durand : 89 agriculteurs dont une dizaine du BV de la Fresnaye.
- Visite d'une plateforme d'essais céréales

Nombre et nature des actions des contrats territoriaux portant sur la réduction des pesticides dans les espaces privés

Maîtres d'ouvrages : CCPM, SMAP

Thème : Pesticides

Disposition n°37 : Améliorer les pratiques d'entretien de l'espace et viser le « zéro phyto » dans les espaces privés

Contexte

Les structures porteuses de contrats territoriaux engagent une réflexion dans le but d'améliorer les pratiques de désherbage dans les espaces privés. La réflexion doit être engagée sur des sujets tels que :

- la formation et la sensibilisation sur les risques, la nécessité de limiter l'usage des produits phytosanitaires,
- la perception de l'entretien des espaces,
- la mise en place d'une gestion différenciée de l'entretien des espaces,
- l'emploi de techniques alternatives (désherbage mécanique, désherbage thermique, techniques préventives au désherbage),
- la prise en compte de l'objectif zéro phyto dans les nouveaux projets d'espaces privés.

Objectifs et indicateurs

Les actions de réduction des pesticides dans les espaces privés sont relativement similaires, qu'elles soient menées sur le bassin versant de l'Arguenon ou celui de la Baie de la Fresnaye. Les deux contrats de bassin versant sensibilisent aussi bien les particuliers et les paysagistes/pépinieristes à l'utilisation d'alternatives au désherbage chimique.

En quelques chiffres

- ✓ 4 actions sur le BV de la Fresnaye pour réduire les pesticides dans les espaces privés et 3 sur celui de l'Arguenon

Source : SMAP (Contrat de BV 2014-2018), CCPM (Charte de BV 2009-2013)

Actions prévues 2015-2018

- Exposition sur les alternatives au désherbage chimique et le jardinage au naturel sur les marchés du territoire et lors d'animations diverses avec la caravane du SMAP. (portes ouvertes dans les jardins, festivals nature, journée environnement, marchés du territoire...)
- Sensibilisation des paysagistes, pépiniéristes ; par exemple communication sur les subventions sur l'acquisition de matériel de désherbage alternatif pouvant être accordées par l'Agence de l'Eau, information sur les produits désherbants homologués, et les produits nocifs pour la santé (CMR) et l'environnement.
- Création, impression et conditionnement du bulletin d'information "L'Eau'bservatoire" du SMAP : 2 bulletins (18 400 exemplaires).



Contrat de Bassin versant de la Baie de la Fresnaye 2013-2015

L'objectif est de limiter l'utilisation des pesticides et promouvoir les méthodes alternatives sans pesticides, réduire les risques de transfert des pesticides utilisés par les paysagistes et les particuliers et améliorer la connaissance concernant la réglementation, la prévention sécurité santé relatifs aux pesticides.

- Animations et intervention d'événementiels locaux et régionaux pour promouvoir les méthodes alternatives aux pesticides
- Participation du service Bassin versant au jury de fleurissement du pays de Dinan afin d'apporter une vision environnementale lors de l'évaluation des jardins de particuliers
- Information et sensibilisations par le biais de bulletins municipaux

Surface Agricole Utile en production biologique

Maîtres d'ouvrages : Agriculteurs, Chambre d'agriculture

Thème : Pesticides

Disposition opérationnelle n°16 : Encourager l'agriculture biologique

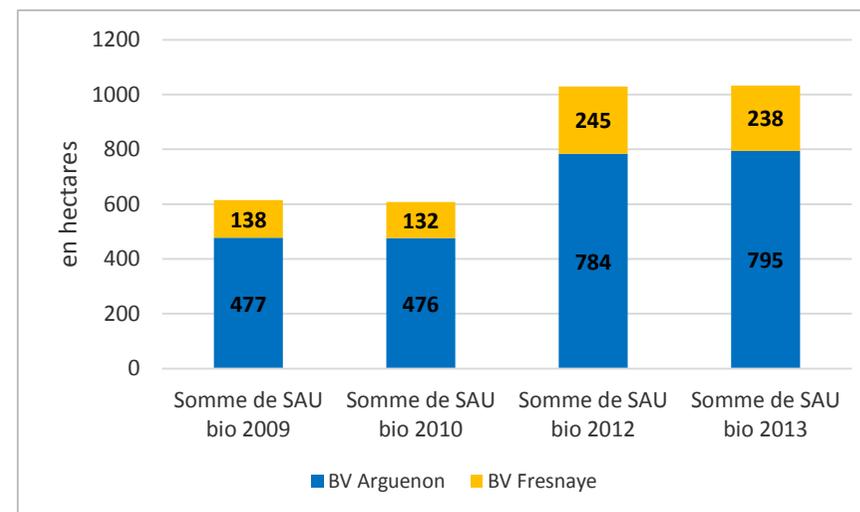
Action n°27 : Encourager l'agriculture biologique

Contexte

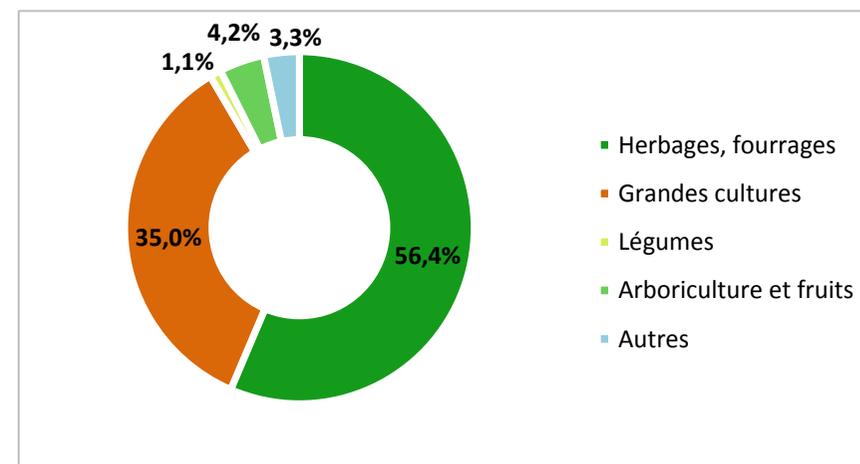
Respectant des cahiers des charges spécifiques, le mode de production en agriculture biologique est fondé notamment sur la non-utilisation de produits chimiques de synthèse, le recyclage des matières organiques, la rotation des cultures et la lutte biologique. Ce mode d'agriculture est encouragé par la commission locale de l'eau.

Objectifs et indicateurs

Nous ne disposons pas du détail des données de SAU bio par bassin versant pour l'année 2012. La SAU en production biologique a nettement évolué sur le territoire du SAGE entre 2009 et 2013. Elle est passée de 615 ha en 2009 à 1033 ha en 2013, soit une hausse de 67,4%. Cette évolution est supérieure à la SAU bio en Bretagne qui a augmenté de 57 %. En 2013, nous comptons 795 ha de SAU bio sur le BV de l'Arguenon et 238 sur celui de la Baie de la Fresnaye.



Graphique 15: évolution de la SAU en production biologique entre 2009 et 2013



Graphique 16 : pourcentage des assolements par rapport à la surface totale en bio en 2013

En quelques chiffres

- ✓ Une augmentation de 67,4 % de SAU bio entre 2009 et 2013
- ✓ 1033 ha de SAU bio en 2013

Source : Observatoire régional de la production biologique (réseau GAB-FRAB)

Nombre et nature des actions des contrats territoriaux portant sur la réduction des pollutions microbiologiques

Maîtres d'ouvrages : CCPM, SMAP

Thème : Pollution microbiologique

Disposition n°40 : Inclure un volet de réduction des pollutions microbiologiques dans les contrats territoriaux

Contexte

Les structures porteuses de contrats territoriaux définissent et mettent en œuvre une stratégie de protection du littoral, vis-à-vis des pollutions microbiologiques. L'objectif est d'identifier les causes et sources de pollutions microbiologiques responsables de la contamination des zones d'usages sensibles et de mener une politique globale de prévention des pollutions microbiologiques.

Objectifs et indicateurs

Les diverses contaminations microbiologiques (agricole, urbaine, industriel...) constituent un enjeu important du SAGE, pour les zones de baignades et de production conchylicoles sur le littoral.

Des actions sont engagées en vue de réduire ces contaminations par les contrats de bassin versant. Un programme de mesure européen INTERREG RiskManche permettra de mesurer ces phénomènes.



Figure 5 : Les contaminations microbiologiques : risques et pistes d'actions

Source : SMAP (Contrat de BV 2014-2018), CCPM (Charte de BV 2009-2013), Projet RiskManche

Actions du Contrat territorial de bassin versant 2014-2018 de l'Arguenon pour l'année 2014

- Sensibilisation des agriculteurs à la protection des cours d'eau inventoriés lors des inventaires communaux (haies, billons, banquettes enherbées, mise en herbe de la parcelle...) notamment pour la lutte contre le ruissellement, l'érosion des sols et pour la réduction des pollutions microbiologiques.

Contrat de Bassin versant de la Baie de la Fresnaye 2013-2015

- Des actions sont prévues en vue d'améliorer les dispositifs d'assainissement collectifs et non collectifs (mise aux normes, création, extension, études...).

Actions du projet RiskManche, projet INTERREG IVA France (Manche) – Angleterre 2012-2015

- Les objectifs principaux de ce projet sont d'acquérir plus de connaissances sur la présence et la diversité des différents microorganismes dans les coquillages du littoral français et anglais. La Baie de la Fresnaye fait partie des 2 sites d'études français retenus. Ainsi de février 2013 à février 2015, des prélèvements, des analyses microbiologiques, des mesures des paramètres physico-chimiques sont réalisés. Pour l'année 2014, il a été réalisé une présentation de l'avancement du projet RiskManche en baie de la Fresnaye, il a été fixé la programmation d'une réunion générale sur les résultats finaux du projet.

En quelques chiffres

- ✓ 1 contrat de bassin versant, 1 charte de territoire et 1 projet Interreg mènent des actions pour réduire les contaminations microbiologiques

Evolution de l'état des ANC depuis 2012
Parts des dispositifs ANC classés « non acceptable »
Nombre d'ANC selon l'état de fonctionnement

Maîtres d'ouvrages : Communes,
 Communautés de communes,
 SPANC

Thème : Pollution microbiologique

Disposition n°44 : Privilégier l'infiltration des rejets des dispositifs d'assainissement non collectif

Contexte

Les contrôles des dispositifs d'ANC par les SPANC permettent de déterminer leur état de fonctionnement qui s'établit selon une classification en 3 catégories :

- **Non acceptable :** dispositifs dont le fonctionnement est non acceptable au regard de la salubrité publique ou de la population du milieu. Il s'agit d'installations présentant un problème sanitaire et/ou un problème de pollution.
- **Acceptable :** dispositifs au fonctionnement acceptable au vu des exigences de la santé publique, ce sont les installations ne répondant pas aux critères des installations non acceptables, mais présentant un mauvais fonctionnement. Les dispositifs sont défectueux ou inadaptés.
- **Bon fonctionnement :** les installations ne répondant pas aux critères des dispositifs non acceptables et acceptables.

Nous ne possédons ces données que pour 18 des 45 communes du SAGE. Nous avons tout de même choisi de les représenter pour pouvoir établir une tendance.

Objectifs et indicateurs

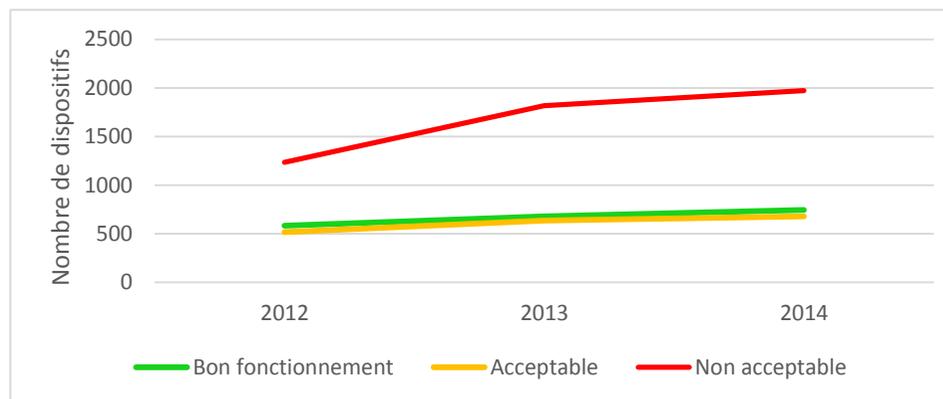
Depuis 2012, le nombre de dispositifs d'ANC identifié comme :

- « non acceptable » a augmenté de 60 %,
- « bon fonctionnement » a augmenté de 27 %.

En quelques chiffres pour (18 des 45 communes)

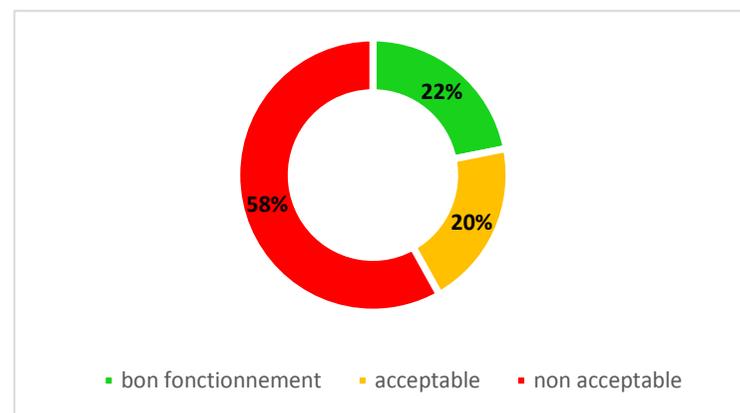
- ✓ 1973 installations classées en « non acceptables » en 2014
- ✓ 743 installations classées en « bon fonctionnement » en 2014

Source : SMAP, SPANC, CCPM, CCAH, Pays du Mené, CODI



Graphique 17 : évolution des installations d'assainissement individuel selon leur état de fonctionnement entre 2012 et 2014

En 2014, sur les installations contrôlées 58 % sont « non acceptables », 20 % « acceptable » et 22 % en « bon fonctionnement ».



Nombre de ports équipés de dispositifs de récupération des eaux noires

Nombre de ports équipés d'une aire de carénage

Maîtres _____ d'ouvrages :
Gestionnaire de ports

Thème : Port

Disposition n°48 : Mettre en place des dispositifs de récupération des eaux noires dans les ports

Contexte

Le carénage doit être effectué après la mise à sec du bateau sur une aire de carénage. Le carénage comprend l'élimination des organismes marins qui se sont installés sur la coque, ainsi que de l'antifouling apposé précédemment. Les ports soumis à déclaration ou à autorisation des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement doivent, s'équiper de dispositifs de pompes de récupération des eaux noires des bateaux (hydrocarbures), dans un délai de 2 ans.

Objectifs et indicateurs

Sur le territoire du SAGE, seul le Port d'Armor de Saint-Cast le Guildo est équipé d'une aire de carénage depuis 2012 et d'un dispositif de récupération des eaux noires depuis 2009.

L'aire de carénage inauguré est constituée d'un ensemble de postes de carénage d'une surface imperméabilisée de 1250 m², permettant d'accueillir une vingtaine de bateaux de 6 à 12 m. Un bassin de rétention des eaux souillées d'un volume de 20 m³ est proportionné en amont du dispositif de traitement qui comprend :

- Un débourbeur,
- Un décanteur à matière en suspension,
- Un séparateur à hydrocarbures,
- Un système de traitement des éléments dissous.

Les eaux rejetées ne doivent pas provoquer de déséquilibre biologique sur les milieux récepteurs, un suivi qualitatif et quantitatif du rejet dans le milieu récepteur est mis en place par le maitre d'ouvrage (mairie de Saint-Cast le Guildo) et son exploitant. Deux campagnes de prélèvements des eaux rejetées en sortie de dispositif de traitement sont réalisées chaque année en période d'activité de l'aire de carénage.

Source : Pays de Dinan

Les ports équipés d'une aire de carénage et d'un dispositif de récupération des eaux noires sur le périmètre du SAGE en 2014

-  Port sans aire de carénage et sans dispositif de récupération des eaux noires
-  Port avec aire de carénage et avec dispositif de récupération des eaux noires
-  Communes du SAGE



Source : BD Carto 22, IGN, Pays de Dinan

Réalisation : Justine Fontaine

Carte 13 : Les aires de carénage et de récupération des eaux noires

Le port de Saint-Cast le Guildo est candidat pour le label Pavillon Bleu qui est un label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Les ports de plaisance labellisés sont des lieux où la protection de l'environnement et du milieu marin est une priorité. Les plaisanciers ont accès à des aires de carénages sans rejets dans le milieu naturel, des systèmes de récupération des eaux usées de bateaux, avec également des zones de récupération des déchets spéciaux.

En quelques chiffres

- ✓ 1 aire de carénage qui peut accueillir une 20aine de bateaux et un dispositif de récupération des eaux noires sur le territoire du SAGE

Nature et fréquence des opérations de communication**Nombre et nature des acteurs impliqués et nombre d'opérations de sensibilisation****Nombre et nature des personnes touchées**

Maîtres d'ouvrages : Communes, Communautés de communes, SMBVLJ, CCPM, SMAP, Fédération de pêche

Thème : Mise en œuvre du SAGE

Disposition n°51 : Créer et diffuser des outils de communication

Disposition n°53 : Impliquer plus fortement tous les groupes d'acteurs

Disposition opérationnelle n°17 : Sensibiliser tous les acteurs

Action n°30 : Sensibiliser le grand public à la préservation de l'eau et des milieux aquatiques terrestres et marins

Contexte

Le CLE s'appuie sur les maîtres d'ouvrages compétents pour créer et diffuser des outils de communication. Ces outils participent à la sensibilisation et à la formation de tous les acteurs en continu. Ils permettent de communiquer sur les actions engagées par le SMAP dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

Certaines actions peuvent être difficiles à appréhender techniquement, économiquement ou socialement et les acteurs manquent d'éléments d'aide à la décision pour engager des changements de pratiques. C'est pourquoi, il est important de former le grand public aux enjeux de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de les informer sur les bonnes pratiques, d'organiser des manifestations grand public, de développer et de diffuser des outils de communication, de développer les partenariats...

Objectifs et indicateurs

Les opérations de communication développées par le SAGE Arguenon-Baie de la Fresnaye sont en partie destinées aux grand public notamment les Eau'bservatoires, qui sont distribués à l'ensemble de la population du territoire et ce plusieurs fois par an sur des thèmes qui varient à chaque fois. Des actions de communication et de sensibilisation sont également mises en place sur chacun des deux bassins versants.

La maison de la pêche réalise une sensibilisation complémentaire du public du territoire du SAGE dans le cadre d'une convention entre la fédération de pêche des Côtes d'Armor et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Actions de communication et de sensibilisation réalisées par le SAGE Arguenon- Baie de la Fresnaye

- Réalisation d'un observatoire (état initial, suivi et évaluation) de qualité des cours d'eau,
- 2 lettres d'information Eau'bservatoire du SMAP ont été diffusées sur le territoire du SAGE (objectifs, maîtres d'ouvrages...) et sur la présentation et le fonctionnement du SMAP,
- Réalisation d'un panneau sur les maîtres d'ouvrages du SAGE,
- Mise à jour de la partie SAGE du site internet du SMAP,
- Remise en main propre et présentation des documents du SAGE aux nouveaux maires,
- Diffusion des documents du SAGE à l'ensemble des collectivités du territoire, des professionnels et usagers, des partenaires financiers,
- Conception d'une exposition itinérante, pour sensibiliser tous les acteurs au rôle des zones humides.

Actions de communication et de sensibilisation réalisées sur le bassin versant de l'Arguenon

- Animations scolaires : « je parraine ma rivière », « je parraine mon jardin », « je parraine mon arbre »,
- Actions de communication envers les particuliers,
- 2 Eau'bservatoire sur la thématique des actions agricoles et du zéro-phyto.

Actions de communication et de sensibilisation réalisées sur le bassin versant de la Baie de la Fresnaye

- Animations scolaires : programme des sources à la mer,
- Articles, bulletins ou presse, flyers et plaquettes,
- Animations auprès du grand public.

Actions de sensibilisation de la Maison de la Pêche (9 actions) et de la Nature pour 2014

Source : SMAP (www.smap22.fr), CCPM (www.ccpaysdematignon.fr), Maison de la Pêche

Détails des indicateurs communs du Comité de bassin : objectifs DCE

Type_ME	Nombre_ME	Etat écologique des masses d'eau hors MEFM et MEA					Objectif très bon et bon état écologique			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon	2015	2021	2027	
Cours d'eau	9	-	-	100%	0	0	33%	55%	12%	-
Plans d'eau	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Eau de transition	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Eau côtière	1	-	-	100%	-	-	100%	-	-	-

Tableau 6 : Synthèse de l'état écologique des masses d'eau de surface du SAGE en 2014

Type_ME	Nombre_ME	Potentiel écologique des MEFM et MEA					Objectif de potentiel écologique très bon et bon			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants
		Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon	2015	2021	2027	
MEFM - MEA Cours d'eau	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEFM - MEA Plans d'eau	2	-	100%	-	-	-	-	100%	-	-
MEFM - MEA Eau de transition	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
MEFM - MEA Eau côtière	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 9 : Synthèse de l'état écologique des MEFM et MEA du SAGE en 2014

Source : AELB

	Nombre_ME	Niv3	Niv2	Niv1
Etat écologique	11			

Tableau 7 : Synthèse des indices de confiance des masses d'eau de surface du SAGE

	Nombre_ME	ME en bon état chimique	ME en bon état quantitatif	Objectif 2015		Objectif 2021		Objectif 2027	
				bon état chimique	bon état quantitatif	bon état chimique	bon état quantitatif	bon état chimique	bon état quantitatif
Eaux souterraines	1	100%	100%	100%	100%	-	-	-	-

Tableau 8 : Synthèse de l'état des masses d'eau souterraines du SAGE

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015	100%
--	------

Tableau 10 : Ecart à l'objectif 2015 des masses d'eau de surface

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015	0%
--	----

Tableau 11 : Ecart à l'objectif 2015 des ME souterraines

Détails des indicateurs communs du Comité de bassin : mise en œuvre des dispositions du SDAGE

Les objectifs sont identifiés	OUI
Les publics sont identifiés	OUI
Les partenaires sont identifiés	OUI

Tableau 14 : Existence d'un volet pédagogique

Les actions sont planifiées	OUI		
Les actions planifiées années N sont réalisées			PARTIEL
Les actions réalisées sont évaluées		NON	

Tableau 15 : Planification des actions

	oui	non	en cours	%
Les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides sont inventoriées et hiérarchisées	OUI			100
Dans les enveloppes définies, proportion des communes ayant fait l'objet d'un inventaire précis	OUI			100
Les principes d'actions pour assurer la préservation et la gestion des zones humides sont identifiés		Prévu		
Le cas échéant, des ZHIEP et des ZSGE sont identifiées		NON		
Les actions nécessaires pour la préservation des ZHIEP, ainsi que les servitudes sur les ZSGE font l'objet de dispositions ou de règles		NON		

Tableau 18 : Actions réalisées par la CLE en faveur des zones humides

* L'état des lieux met en évidence pour l'ensemble des rivières principales du territoire du SAGE un taux d'étagement inférieur à 40 %. Ce taux signifie que la fonctionnalité des cours d'eau, et notamment la continuité écologique, n'est pas irrémédiablement affectée par la présence d'obstacles. Dans ce contexte la CLE a choisi de ne pas fixer d'objectifs chiffrés et datés relatifs à la valeur du taux d'étagement.

Source : AELB

Le Sage comporte un plan de réduction des pesticides	OUI	
Des zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité sont identifiées		NON

Tableau 12 : Indicateur plan de réduction des pesticides en 2014

Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du Sage	- pour lesquels les études ne sont pas démarrées	0
(AAC Grenelle)	- pour lesquels les études sont en cours (c'est-à-dire dès la phase d'études préalables à la délimitation)	0
	- pour lesquels un "programme d'action" est mis en œuvre (au mois de mai année N)	1
	- pour lesquels un "programme d'action" est prévu (au mois de mai année N+1)	0

Tableau 13 : Indicateur lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les AAC

L'inventaire est constitué a minima de la carte réalisée par l'agence de l'eau	OUI	
une analyse de leur caractéristique a été réalisée		NON
Les objectifs et règles de gestion renvoient a minima aux dispositions du Sage efficaces pour les têtes de BV	OUI	

Tableau 16 : Inventaires des zones de têtes de bassin versant

Nombre de cours d'eau identifiées comme prioritaires pour la définition du taux d'étagement objectif	0 *
--	-----

Tableau 17 : Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Nombre de masses d'eau	2
------------------------	---

Tableau 19 : Nombre de masses d'eau identifiées comme potentiellement contributrices de marées vertes

Objectif de réduction	entre 0 et 30 %	entre 30 et 60 %	entre 60 et 100 %
Nombre de cours d'eau	5		

Tableau 20 : Nombre de cours d'eau pour lesquels un objectif spécifique de réduction des flux de nitrates a été défini

Détails des indicateurs communs du Comité de bassin : cohérence des contrats territoriaux avec les enjeux du territoire

Pourcentage des masses d'eau de surface du Sage qui ont un objectif de bon état écologique en 2015 non atteint à ce jour :	
- non concernées par une opération territoriale	0
- en risque morphologique et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet cours d'eau	0
- en risque pollution (diffuse, nitrate et pesticide) et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet pollutions diffuses	0

Tableau 21 : Coordination des contrats territoriaux

Source : AELB

Détails des actions de communication et de sensibilisation

Actions de communication et de sensibilisation réalisées sur le Bassin versant de l'Arguenon

- Animations scolaires

Pour l'année 2014, 49 classes ont participé soit environ 1282 élèves, 24 % des classes ont participé à « je parraine mon jardin », 43 % à « jeparraine ma rivière » et 33 % à « je parraine mon arbre ».

- Actions et communication envers les particuliers

Le SMAP mène des actions de sensibilisation du grand public sur le terrain avec un stand-caravane. Les thèmes abordés sont : le cycle de l'eau, l'impact des pesticides sur la santé et la qualité de l'eau et le jardinage au naturel.

2 Eau'bservatoire sur la thématique des actions agricoles et du zéro-phyto ont été distribués via les bulletins communaux sur le bassin versant de l'Arguenon : 20 450 exemplaires.

La caravane est sortie lors d'évènements divers et sur les marchés du BV de l'Arguenon :

- 1^{er} et 2 juin : portes ouvertes au jardin privé de M et Mme Batley à Jugon le Lacs
- 16 juillet : Marché de Broons
- 18 juillet : Marché de Jugon les Lacs
- 19 juillet : Marché de Plancoët

Actions de communication et de sensibilisation réalisées sur le bassin versant de la Baie de la Fresnaye

- Animations scolaires : programme des sources à la mer : 71 enfants (3 classes)
- Articles, bulletins ou presse, flyers et plaquettes
- Animations auprès du grand public : portes ouvertes de la Ferme fruitières des Fontaines à Saint-Potan : 350 personnes

Source : SMAP, CCPM, Maison de la Pêche

Actions de sensibilisation de la Maison de la Pêche et de la Nature pour 2014

- Ateliers dans le cadre des animations périscolaires sur le thème de « l'eau, un patrimoine écologique » à destination des enfants de 6 à 11 ans. 90 enfants ont et sensibilisés à l'eau et aux milieux aquatiques.
- Mise en place d'ateliers sciences et nature dans un collège du bassin versant pour les scolaires de niveau collèges. Un groupe de 16 élèves de 6^{ème} du collège Immaculée Conception de Créhen ont suivi 6 séances.
- Relevés de la passe à anguille et découverte de l'espèce pour le grand public. L'action a été menée essentiellement sur le temps des vacances scolaires de la Toussaint.
- Sorties de découverte de la nature en vallée de l'Arguenon pour le grand public, elle a rencontré un succès mitigé avec peu de participants.
- Exposition « les poissons de nos rivières » à destination du grand public a été présentée pendant les vacances de la Toussaint et a reçu un peu plus de 100 personnes.
- Création de supports d'animation sur les invertébrés aquatiques pour le grand public, des scolaires et des groupes de loisirs. Deux outils sur les invertébrés aquatiques ont été développés et serviront pour les différentes animations sur le bassin versant.
- Création de posters sur les poissons d'eau douce pour le grand public et les scolaires, 2 posters ont pu être créés.

LE TERRITOIRE DU SAGE ARGUENON - BAIE DE LA FRESNAYE



Structure de portage du SAGE :

Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre
Usine de la Ville Hatte
22130 Pléven

Tél : 02.96.84.49.10

Mail : smap.pleven@wanadoo.fr

Site internet : smap22.fr

Le tableau de bord a été élaboré avec la participation financière de :